



**CONFERENCE INTERAFRICAINNE DES MARCHES
D'ASSURANCES
(CIMA)**



INSTITUT INTERNATIONAL DES ASSURANCES (IIA)

BP 1575 Yaoundé – Tél : (+237) 22 20 71 52 – FAX : (+237) 22 20 71 54

E –mail : iia@iiacameroun.com

Site web: <http://www.iiacameroun.com>

Yaoundé / CAMEROUN



**MEMOIRE DE FIN DE FORMATION
Pour l'obtention du
DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES SPECIALISEES EN ASSURANCES (DESS-A)**

(Cycle III : 22^{ème} Promotion 2014 – 2016)

Thème :

**EFFICACITE DE LA GESTION COMPTABLE ; UN LEVIER
POUR AMELIORER LES PERFORMANCES TECHNIQUES
D'UNE COMPAGNIE D'ASSURANCE IARD :
CAS DE SAHAM ASSURANCE BENIN**

Présenté par :

AVOCE Noudéssèwa Modeste
Etudiant en DESS-A
IIA – Yaoundé

Sous la direction de :

M. Alfred SAGBOHAN
Chef Service Comptabilité et
Administration Générale
SAHAM ASSURANCE BENIN

(Novembre 2016)



DEDICACES

Je dédie ce mémoire à tous ceux qui œuvrent au quotidien pour le recul des frontières de l'ignorance et pour l'émergence d'une société de connaissance et de progrès en assurance dans la zone CIMA. Je le dédie particulièrement à :

- ❖ mon papa Kponnami AVOCE qui par son endurance et son dévouement a contribué activement à mon éducation et a fait de ma réussite sa préoccupation majeure. Recevez ce travail comme la récompense de vos peines ;
 - ❖ à ma très chère maman Odile BOTON, pour sa tendresse ; recevez le présent travail comme le fruit de vos sacrifices infinis à l'égard de nous qui sommes vos enfants ;
 - ❖ à mes frères et sœurs : Yves, Evariste, Estelle, Hermine et Lydie. Eu égard à vos sensibilités à tous mes problèmes, recevez ce mémoire comme le fruit de vos efforts ;
 - ❖ à ma tante Julie HOUNKPONOU Epse AFADE et ma cousine Agnès AVOCE Epse LOKONON pour vos soutiens financiers pendant mon séjour à Yaoundé. recevez ce travail comme le fruit de vos efforts ;
 - ❖ à mon ami Leger FATON et tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à ma formation, recevez mes sincères salutations.
-

REMERCIEMENTS

Aucune œuvre humaine ne peut être accomplie sans le concours des Hommes. Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour dire « MERCI » à tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à la rédaction de ce mémoire.

Mes remerciements vont principalement à l'endroit de:

- ✓ *la Direction Générale de l'IIA qui a su mettre à notre disposition les ressources humaines et matérielles pour le bon déroulement de la formation ;*
 - ✓ *mes parents, pour tous leurs efforts financiers et leur soutien moral, sans lesquels je n'aurais pas pu achever ma formation à l'IIA ;*
 - ✓ *tout le corps professoral de l'IIA pour la qualité de leurs prestations ;*
 - ✓ *Mr Urbain ADJANON, Directeur des Assurances du Bénin et tout le personnel de ladite direction pour leur soutien indéfectible. Trouvez en ce mémoire l'aboutissement de votre appui ;*
 - ✓ *Mr Jean Nignan DAMASCENE Directeur Général de SAHAM ASSURANCE BENIN qui nous a ouvert grandement les portes de la compagnie pour le stage académique ;*
 - ✓ *Mr Odon KOUKPAKI le Directeur Technique et Réassurance de SAHAM ASSURANCE BENIN pour son humanisme;*
 - ✓ *Mr Alfred SAGBOHAN notre maître de mémoire, qui a accepté avec spontanéité et désintéressement de suivre la rédaction de ce mémoire malgré ses occupations tant professionnelles que familiales. Qu'il veuille accepter l'expression émue de notre profonde gratitude ;*
 - ✓ *tout le personnel de SAHAM ASURANCES BENIN pour leur sympathie*
 - ✓ *mes camarades de groupe d'étude (Charlemagne ZONGO, Jean Félix NGUIDJOL, Sandrine Ellolia LIBRESCO et Isabelle KAMDEM) pour le sérieux et l'esprit d'entraide qui ont régné tout au long de notre séjour à l'IIA ;*
 - ✓ *tous mes compatriotes (Maéssarath ADECHI, Narcisse ALLIGBONONSI, Achille HOUNGA) pour la fraternité et la solidarité qui ont régné entre nous pendant les dix-sept (17) mois de formation à Yaoundé ;*
 - ✓ *tous les camarades de la 12 ème promotion de MST-A et 22 ème promotion de DESS-A de l'IIA ;*
 - ✓ *des membres du jury qui malgré leurs multiples occupations ont accepté sacrifier de leur temps pour évaluer ce travail.*
-

LISTES DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AFRICA RE	: Société Africaine de Réassurance
AGF	: Assurances Générale de France devenue aujourd'hui ALLIANZ
AMAB	: Assurance Mutuelle Agricole du Bénin
ARGG	: Assurance et Rassurance du Golfe de Guinée
BIC	: Bénéfice Industriels et Commerciaux
BNC	: Bénéfice Non Commerciaux
BSIC	: Banque Sahélo-Saharienne pour l'investissement et le commerce
CSAG	: Chef de Service Comptable et Administration Générale
CICA RE	: Compagnie Commune de Réassurance des Etats membres de la CICA
CIMA	: Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance
CMA	: Chiffres du Marché de l'Assurance
CRCA	: Commission Régionale de Contrôle des Assurances
DA	: Direction des Assurances
DAFC	: Directeur Administratif Financier et Comptable : Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées en Assurances
DG	: Directeur Général
DTR	: Directeur Technique et Réassurance
Enass	: Ecole nationale d'assurances
FCFA	: Franc de la Communauté Financière d'Afrique
FEDAS	: Fédérale d'Assurances
GAB	: Générale des assurances du Bénin
IARD	: Incendie, Accident et Risques Divers
IARDT	: Incendie, Accident, Risques Divers et Transport
IIA	: Institut International des Assurances
IS	: Impôt sur les Sociétés
MP	: Multirisque Professionnel
MRH	: Multirisque Habitation

NSIA	: Nouvelle Société Interafricaine d'Assurance du Bénin
OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
PCA	: Président du Conseil d'Administration
RC	: Responsabilité Civile
SAARB	: Société Africaine d'Assurance et de Réassurance du Bénin
SCI	: Sociétés Civiles Immobilières
SEL	: Sociétés d'Exercice Libéral
SMIG	: Salaire Minimum Inter professionnel Garanti
SONAR	: Société Nationale d'Assurance et de Réassurance
SYSCOHADA	: Système Comptable pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
TVA	: Taxe sur Valeur Ajoutée
UAP	: Union des Assurances de Paris
UBA	: Union Béninoise des Assurances devenu SUNU Assurances
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UQTR	: Université du Québec à Trois-Rivières

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1: EVOLUTION DES CHIFFRES D'AFFAIRES DES SOCIETES IARD.....	7
TABLEAU 2 : PART DE CHAQUE SOCIETE DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES(%).....	8
TABLEAU 3: DETAIL DU CHIFFRE D'AFFAIRES IARD PAR CATEGORIE	8
TABLEAU 4 : POURCENTAGE DU CHIFFRE D'AFFAIRE PAR CATEGORIE (%).....	9
TABLEAU 5 : EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DES SOCIETES VIE.....	9
TABLEAU 6 : PART DE CHAQUE SOCIETE DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES EN (%).....	10
TABLEAU 7 : REGROUPEMENT DES PROBLEMES	30
TABLEAU 8 : SYNTHESE.....	34
TABLEAU 9 : TABLEAU DE BORD DE L'ETUDE	43
TABLEAU 10 : REPARTITION DES AVIS DES ENQUETES SUR LE PS N°1	65
TABLEAU 11 : REPARTITION DES AVIS DES ENQUETES SUR LE PS N°2.....	66
TABLEAU 12: REPARTITION DES AVIS DES ENQUETES SUR LE PS N°3.....	66

RESUME

Comment inciter les compagnies d'assurance IARD de la Zone CIMA à rendre efficace leur service interne de « comptabilité », véritable maillon de la compagnie ? Voilà une préoccupation d'actualité dans le marché d'assurance de la CIMA. Ceci, principalement en raison du fait que les retards au niveau du respect des engagements ces dernières années, ont touché les compagnies d'assurance et leur ont été préjudiciables à cause de la baisse de leurs performances techniques et des sanctions infligées par l'autorité supra nationale de contrôle qui est la CRCA. Cette situation conduit à long terme d'une manière ou d'une autre à la disparition de la société du marché très concurrentiel des assurances.

Mais si le secteur de l'assurance est globalement solide, il est cependant confronté à des défis important qui contribuent depuis quelques années à une montée en puissance de la fonction « comptabilité ». Comme un système qui vise à déterminer ce que doit l'entreprise et à s'efforcer de liquider les dettes aux ayants droits à temps, la comptabilité doit se dégager des méthodes standardisées de fonctionnement qui ne permettent pas aux compagnies d'assurance d'appréhender son importance dans leur souci permanent de booster leurs performances techniques.

Ainsi, des champs de compétence reconnus, et des constats opérés renforcent l'utilité de la comptabilité et permettent désormais aux comptables et aux dirigeants de se concentrer aux activités qui concourent à sa parfaite organisation.

C'est donc pour mieux cerner le problème pratique de l'efficacité de cette fonction que nous avons fait reposer notre analyse sur un cas concret de SAHAM ASSURANCE BENIN.

Destiné aux dirigeants, aux administrateurs et aux comptables de SAHAM ASSURANCE BENIN cadre de notre étude, ce mémoire propose des solutions pratiques et innovantes pour résoudre les problèmes constatés et permettre à la comptabilité de jouer son rôle de véritable acteur dans l'atteinte des principaux objectifs de la compagnie.

ABSTRACT

How to encourage and casualty insurance companies in the CIMA zone to make effective their internal service "accounting", true link in the company? This is an ongoing concern in the insurance market of CIMA. This mainly due to the fact that delays in the fulfillment of commitments in recent years have affected the insurance companies and have been detrimental because of the decline in technical performance and penalties imposed by the above authority national control is the CRCA. This long-term leads one way or another to the disappearance of the company's highly competitive insurance market.

But if the insurance sector is solid overall, it is still faced with major challenges contributing for several years to a rise of the "accounting". As a system designed to determine what needs the company and strive to liquidate the debts to the beneficiaries in time, accounting has to clear standardized methods of operation that does not allow insurance companies to understand its importance in their ongoing effort to boost their technical performance.

Thus, the recognized jurisdiction, and made findings reinforce the usefulness of accounting and now allow accountants and managers to focus on activities that contribute to its perfect organization.

It is to better understand the practical problem of the effectiveness of this function we did our analysis rest on a concrete case of SAHAM INSURANCE BENIN.

Designed for executives, administrators and accounting framework SAHAM INSURANCE BENIN our study, this paper provides practical and innovative solutions to the problems identified and allow accounting to play its role of real player in achieving the main objectives the company.

SOMMAIRE

DEDICACES	I
REMERCIEMENTS.....	II
LISTES DES SIGLES ET ABREVIATIONS	III
LISTE DES TABLEAUX	V
RESUME	VI
ABSTRACT	VII
SOMMAIRE	VIII
INTRODUCTION GENERALE	1
CHAPITRE I : CADRE INSTITUTIONNEL, PHYSIQUE DE L'ETUDE ET DU CIBLAGE DE LA PROBLEMATIQUE	4
SECTION 1: CADRE INSTITUTIONNEL ET OBSERVATION DU STAGE.....	5
SECTION 2: PROBLEMATIQUE DE L'ETUDE.....	30
CHAPITRE II : LE CADRE THEORIQUE, LA VERIFICATION DES HYPOTHESES, LES APPROCHES DE SOLUTION.....	36
SECTION1 : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE.....	37
SECTION 2 : VERIFICATIONS DES HYPOTHESES ET APPROCHES DE SOLUTION.....	65
CONCLUSION GENERALE	73
BIBLIOGRAPHIE	75
ANNEXES.....	77
TABLE DES MATIERES	G

INTRODUCTION GENERALE

- Le progrès technique a favorisé assez de mutations dans le monde. Des investissements lourds sont réalisés chaque jour. Les hommes sont confrontés à d'énormes défis en vue d'atteindre de façon efficiente les objectifs du développement économique et social. Ils mettent en jeu tous les facteurs de production (humains, financiers, techniques) pour y parvenir. Ce faisant ils s'exposent à d'immenses risques. Le risque peut être défini comme un péril éventuel, plus ou moins prévisible, inhérent à une situation, un comportement ou une activité. Pour éviter que la survenance d'un risque réduise à néant tous les efforts consentis en plusieurs années, les hommes qui sont les véritables acteurs du développement prennent différentes mesures (prévention, protection, séparation, duplication) afin d'empêcher la survenance du sinistre ou de réduire son intensité. Lors de la réalisation de ces risques, les mesures prises par les hommes sont généralement inefficaces. Les dégâts causés par ces événements dommageables entraînent les hommes dans une perte sans précédent. Ces pertes matérielles et financières réduisent à néant tous les investissements, retardent le développement et compromettent l'avenir de l'opérateur économique voire de la nation. Pour éviter de subir un tel désastre, protéger ses acquis et vu les moyens limités dont disposent les hommes, il est donc indispensable de confier la gestion de ces aléas à des organismes plus outillés sur le plan de la statistique, des probabilités et des techniques actuarielles. Ces organismes sont capables de relancer une activité économique et sociale en un laps de temps. Ce mécanisme de protection est l'assurance. Selon le professeur Joseph HEMARD<<L'assurance est une opération par laquelle une partie, l'assuré, se fait promettre, moyennant une rémunération, la prime, pour lui ou pour un tiers, en cas de réalisation d'un risque, une prestation par une autre partie, l'assureur qui, prenant en charge un ensemble de risque, les compense conformément aux lois de la statistique>>. Les structures en charge de cette opération sont des compagnies d'assurance. Pour être performante afin de mieux jouer leur rôle, elles doivent faire preuve d'une parfaite organisation. Les deux principaux départements qui sont en mesure de garantir son fonctionnement sont :

- ✓ Le département de la production, du commerce, des sinistres et de la réassurance.

- ✓ L'administration de la comptabilité, des finances, des ressources humaines et de la trésorerie.

Ces derniers ne sont pas libres. Leur fonctionnement dépend en bonne partie d'un service de la direction administrative : Il s'agit de la comptabilité : elle se définit selon GRANDGUILLOT¹⁷ comme un système d'organisation de l'information financière permettant de saisir, classer, enregistrer des données de base et présenter des états reflétant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité à la date de clôture'. Son rôle est de faciliter la connaissance des performances et l'état général de l'entreprise. Ses prérogatives sont incommensurables dans une compagnie d'assurance. Le bon déroulement des activités des autres services dépend en grande partie du dynamisme du service comptable. En effet la comptabilité par le jeu d'écritures :

- ✓ constate les souscriptions de contrats ; ce faisant elle ressort les commissions dues par la société et établit les chèques y afférents.
- ✓ procède à leur liquidation après le règlement des dossiers sinistres
- ✓ passe les écritures nécessaires afin que les primes soient reversées aux réassureurs.

La comptabilité est en aval de toutes les procédures qu'entreprennent les trois services du département technique. Elle facilite l'augmentation de la production ; elle est indispensable pour un règlement diligent des sinistres afin de remettre à temps les assurés dans leur état avant la survenance du dommage contre lequel ils sont assurés. Il faut aussi signaler que les compagnies d'assurance n'arrivent pas à faire une bonne sélection des risques malgré la politique mis en place. Les techniques de nivellement des risques que sont la réassurance et la coassurance sont donc les bienvenus pour mettre ces sociétés à l'abri de la survenance des gros sinistres. Cette protection ne peut être obtenue sans le reversement des primes revenant à ces acteurs chargés de gérer les risques les plus dangereux. La comptabilité est donc le moteur du département technique. La performance de ce département dépend donc en grande partie de l'efficacité de ce service comptable. Comme nous savons que toute compagnie souhaite avoir un service technique toujours performant en vue d'atteindre ses objectifs, nous nous sommes intéressés donc à ce service qui doit lui faciliter la tâche à cause de l'importance de la mission à lui être confiée. C'est ainsi qu'au cours de notre stage académique à SAHAM Assurance Bénin et tenant compte des constats fait sur place nous avons voulu contribuer à l'amélioration de sa performance technique en nous intéressant exclusivement au service qui est le maillon indispensable pour la réalisation de

ce vœux très cher à tout dirigeant de compagnie d'assurance d'où le choix du thème " Efficacité de la gestion comptable ; un levier pour améliorer les performances d'une compagnie d'assurance IARD : Cas de SAHAM ASSURANCE Bénin ". Notre travail est structuré en deux chapitres: Le premier portera sur le cadre institutionnel, physique de l'étude, et du ciblage de la problématique tandis que le deuxième abordera le cadre théorique, la vérification des hypothèses, les approches de solution et les suggestions face à l'épineux problème d'efficacité de la gestion comptable dans une Société d'assurance : Cas de SAHAM ASSURANCE Bénin



SAHAM
Assurance

--	--	--

**Chapitre I : Cadre institutionnel, physique de
l'étude et du ciblage de la problématique**

Section 1: Cadre institutionnel et observation du stage

Paragraphe 1_ Présentation de SAHAM ASSURANCE Bénin

1- Organisation du secteur des assurances au Bénin :

L'exercice de l'assurance dans 14 pays d'Afrique est placé sous l'autorité de la CIMA. Sur le marché béninois, cette autorité est exercée par le Ministère des Finances et de l'Economie à travers la Direction des Assurances puis l'Association des Sociétés d'Assurances.

L'article 328 du code des Assurances des Etats membres de la CIMA classe les opérations d'Assurances en deux grandes branches :

- La branche IARD
- La branche Vie

a) Les sociétés d'assurance IARD

Selon le code CIMA, sont considérées comme sociétés d'assurances IARD, les entreprises garantissant les risques d'accidents corporels, de maladies, d'incendies, les dommages subis par les véhicules terrestres moteurs, ferroviaires, maritimes, aériens, et tous les risques afférents aux transports et au patrimoine des personnes physiques ou morales.

b) Les sociétés d'assurance Vie

Ces entreprises effectuent des opérations dont l'exécution dépend de la durée de la vie humaine, des assurances liées à des fonds d'investissement, des opérations tontinières et des opérations de capitalisation.

2- Présentation du cadre de stage

a) Historique de l'assurance

Si nous ne tenons pas compte des aspects élémentaires exceptés entre autre, l'antiquité et le moyen-âge, nous aboutissons à la conclusion que ce n'est qu'avec la renaissance qu'est apparue une authentique assurance. Mais celle-ci ne se rencontrait alors que dans le commerce maritime, seul domaine des grandes entreprises à l'époque.

Il a fallu attendre le début du XVIIIe siècle pour assister au premier développement d'une assurance terrestre dans certains Etats européens tels que l'Angleterre et la France. Le XXe

siècle quant à lui, voit se transformer tous les domaines de l'activité humaine dont l'assurance permettra l'essor en leur garantissant une sécurité incontestable. L'assurance est devenue très importante dans la vie quotidienne et ne cesse de se développer.

A l'origine, l'assurance était le produit d'une vertu : la prévoyance, et son objectif premier était d'offrir une certaine sécurité aux individus. Cependant, son intérêt collectif n'était pas négligeable. Par les garanties qu'elle propose, elle permet non seulement un développement plus sûr et plus rapide des entreprises humaines, mais elle a également une action préventive sur l'économie car les assureurs participent à son amélioration (emplois, constructions, immobilisations...etc.)

b) Sommaire sur le marché d'assurance du Bénin

Au Bénin, le secteur des assurances a été pendant longtemps la chasse gardée de l'Etat. Ainsi opérait sur le marché une seule compagnie : la SONAR, qui pratiquait à la fois les assurances de biens et les assurances de personnes.

Mais, secouées par la crise économique des années 80, la plupart des sociétés d'Etat ont connu des difficultés financières qui ne leur permettaient plus de dégager des résultats positifs ; elles tournaient donc à perte. C'est dans ce contexte que l'Etat créa la commission technique de dénationalisation et de transfert de propriété des sociétés relevant du public, au profit du secteur privé. Ainsi, au lendemain de la conférence des Forces Vives de la Nation, en vue de l'assainissement et de la dynamisation du secteur, est intervenue l'abrogation du monopole de la SONAR par la loi N° 92-029 du 26 Août 1992 ; une abrogation fixant les règles applicables aux organismes d'assurance et de capitalisation, aux opérations d'assurance, à la profession d'Assureur.

La libéralisation de la branche VIE a précédé celle de la branche IARDT avec la création des sociétés suivantes :

- ✓ UBA VIE, 17 Novembre 1994 actuelle SUNU Assurance
- ✓ GROUPAMA VIE, actuelle SAHAM VIE le 1^{er} Avril 1997
- ✓ ARGG, le 17 Novembre 1999
- ✓ Avie, le 14 Décembre 2004
- ✓ SADES, le 02 Octobre 2006
- ✓ PAPME VIE, aujourd'hui AFRICAINE VIE le 23 Août 2007

Les sociétés IARD étaient les suivantes :

- ✓ L'Africaine des Assurances qui a racheté le portefeuille de la SONAR le 20 mars 1998
- ✓ La NSAB, actuelle NSIA le 07 Mai 1998
- ✓ La FEDAS le 14 Mai 1998
- ✓ La GAB, le 30 Avril 1999
- ✓ L'AGF, actuelle Allianz le 25 Janvier 2000
- ✓ La SAARB, le 23 Août 2007

Tel se présentait le marché béninois des assurances jusqu'en 2010, année où la nouvelle compagnie d'assurances COLINA BENIN SA actuelle SAHAM ASSURANCE Bénin fit son apparition et après AMAB, le 07/06/2011.

Tableau 1: Evolution des chiffres d'affaires des sociétés IARD

	2010	2011	2012	2013	2014
AFRICAINNE des ASSURANCES	7.308.823.815	7.908.298.937	8.044.331.307	8.673.564.892	9.341.843.213
NSIA Bénin	7.016.358.441	7.421.159.178	7.430.926.533	8.592.042.854	8.522.210.091
FEDAS	5.308.182.873	4.989.632.020	4.470.114.452	6.734.422.251	4.037.905.007
GAB SA	2.059.717.127	1.805.258.548	1.713.633.855	2.195.303.176	2.585.275.906
ALLIANZ-Bénin	1.271.634.701	1.558.666.911	1.595.363.363	1.626.866.404	1.856.175.635
SAARB	816.912.524	844.229.861	810.377.785	935.800.866	1.332.346.648
SAHAM Bénin		475.490.347	1.027.425.951	3.426.835.358	1.906.731.224
AMAB			31.458.255	60.268.256	112.741.160
TOTAL	23.781.629.481	25.002.735.802	25.123.631.501	32.245.104.057	29.695.228.884

Source : DA

D'après ce tableau nous constatons que l'Africaine des assurances est le Leader sur le marché depuis 2010 et l'AMAB vient en dernière position, cette situation peut s'expliquer par le fait que L'AMAB est la plus jeune des compagnies.

Tableau 2 : Part de chaque société dans le chiffre d'affaires(%)

	2010	2011	2012	2013	2014
AFRICAINNE des ASSURANCES	30,73	31,63	32,02	26,89	31,46
NSIA Bénin	29,50	29,68	29,58	26,65	28,69
FEDAS	22,32	19,96	17,79	20,88	13,60
GAB SA	8,66	7,22	6,81	6,81	8,71
ALLIANZ-Bénin	5,35	6,23	6,35	5,05	6,25
SAARB	3,44	3,38	3,23	2,90	4,49
SAHAM Bénin		1,90	4,09	10,63	6,42
AMAB			0,13	0,19	0,38
TOTAL	100	100	100	100	100

Source : DA

Sans surprise nous constatons que l'Africaine des Assurances apporte plus de contribution au chiffre d'affaire du marché depuis 2010 et l'AMAB contribue le moins.

Tableau 3: Détail du chiffre d'affaires IARD par catégorie

	2010	2011	2012	2013	2014
Accidents et maladies	6.435.625.507	7.458.533.850	7.822.055.328	8.425.336.858	9.197.596.329
Automobile	12.163.686.977	12.124.940.622	11.663.634.874	12.161.988.284	13.066.571.176
Incendies et dommages aux biens	2.194.989.729	1.974.512.109	1.982.274.196	4.210.442.025	2.618.997.518
Responsabilité civile générale	804.229.132	682.050.836	7.430.620.801	861.035.662	1.158.237.024
Transports	700.327.673	781.849.807	752.180.878	573.104.027	1.076.901.619
Autres risques	945.704.298	811.788.826	970.576.449	3.995.281.746	1.521.326.004
Acceptations dommages	537.066.165	1.169.059.752	1.163.907.939	1.017.915.455	1.055.599.214
TOTAL	23.781.629.481	25.002.735.802	31.785.250.465	31.245.104.057	29.695.228.884

Source DA

L'analyse minutieuse de ce tableau nous révèle que la branche automobile enregistre plus de chiffre d'affaire. Cette situation s'explique par la garantie RC qui est obligatoire dans les pays de la zone CIMA, ensuite, nous avons la branche accidents et maladie qui

enregistre une croissance de 2010 à 2014 .Nous pouvons donc dire que la population béninoise prend conscience de l'importance que représente ce produit dans leur vie. Il est difficile de voir la branche qui arrive en dernière position parce qu'elle varie d'année en année mais sans risque de se tromper on conclure que ce sont les garanties des branches transport, la responsabilité civile générale et l'acceptation dommages qui sont les moins souscrites.

Tableau 4 : Pourcentage du chiffre d'affaire par catégorie (%)

	2010	2011	2012	2013	2014
Accidents et maladies	27,06	29,83	24.61	26,97	30,97
Automobile	51,15	48,49	36.70	38.91	44,00
Incendies et dommages aux biens	9,23	7,90	6.24	13,48	8,82
Responsabilité civile générale	3,38	2,73	23.38	2.76	3,90
Transports	2,94	3,13	2.37	1,83	3,63
Autres risques	3,98	3,25	3.05	12,79	5,12
Acceptations dommages	2,26	4,68	3.66	3,26	3,55
TOTAL	100	100	100	100	100

Source : DA

Ce tableau confirme les constats opérés plus haut. Nous déplorons le faible pourcentage de pénétration de la branche transport malgré les opportunités économiques qu'offre le port autonome de Cotonou au marché béninois.

Tableau 5 : Evolution du chiffre d'affaires des sociétés vie

	2010	2011	2012	2013	2014
SUNU Assurance vie	2.037.788.740	1.222.348.827	1.170.970.552	1.222.013.918	1.686.296.079
ARGG	1.202.252.356	1.212.760.861	1.271.206.045	1.564.741.468	1.229.684.653
SAHAM Vie	2.473.782.863	2.733.025.764	2.892.644.847	2.731.983.879	3.045.383.323
AVIE	1.141.925.377	1.802.218.655	158.867.003	1.656.716.312	1.739.523.472
NSIA-VIE	1.804.009.500	2.284.404.675	2.321.309.913	2.321.100.348	2.571.401.895
AFRICAINNE VIE	1.034.279.457	1.190.082.874	1.222.358.917	1.590.226.131	2.012.010.693
TOTAL	9.694.038.293	10.444.841.656	9.037.357.277	9.678.512.056	12.284.300.115

Source : DA

Après analyse de ce tableau nous déduisons que le leader sur le marché d'assurance vie au Bénin depuis 2010 est nul doute SAHAM VIE. Les dernières places ont été occupées respectivement par l'Africaine Vie de 2010 à 2012, par Avie en 2012, SUNU Assurance en 2013 et par ARGG en 2014.

Tableau 6 : Part de chaque société dans le chiffre d'affaires en (%)

	2010	2011	2012	2013	2014
SUNU Assurance vie	21,02	11,70	12,96	12,63	13,73
ARGG	12,40	11,61	14,07	1,62	10,01
SAHAM Vie	25,52	26,18	32,01	28,63	24,79
AVIE	11,78	17,25	1,76	17,12	14,16
NSIA-VIE	18,61	21,87	25,69	23,98	20,93
AFRICAINNE VIE	10,67	11,39	13,53	16,43	16,38
TOTAL	100	100	100	100	100

Source : DA

Ce tableau confirme le constat opéré si haut. SAHAM VIE réalise presque le quart des chiffres du marché mais notons l'effort fourni par l'Africaine VIE ces cinq dernières années en passant de 10,67% à 16,38%. C'est le contraire pour NSIA-VIE qui a régressé ces trois dernières années passant de 25,69% à 20,93%.

c) Conclusion tirée par la DA après le CMA 2014

Le marché enregistre pour la première fois depuis la libéralisation complète du secteur intervenue en 1998, une baisse du chiffre d'affaires qui passe de 43,33 à 41,98 milliards, soit une réduction relative de 3,1% en 2014 contre une hausse sensible de 21,8% en 2013. Ce chiffre est réalisé par l'ensemble des quatorze sociétés d'assurance qui animent le marché dans la proportion de 70,7% pour les souscriptions d'assurance "dommages" et 29,3% pour celles d'assurance "Vie et capitalisation".

En termes de contribution à l'économie nationale, la gestion de l'activité de l'assurance au Bénin en 2014 a affiché un taux de pénétration de 0,95%, en baisse par rapport à l'indice de 2013 qui se situait à 1,06%. La densité de prime qui en ressort se situe à 4052 francs par habitant contre 4329 francs par habitant un an plus tôt, soit un repli de 6,8%. Le total du flux monétaire mis à disposition par les sociétés d'assurance à travers les ressources injectées dans l'économie nationale sous forme de salaires, d'impôts, de prestations de sinistres et autres capitaux échus, ainsi que de dépôts bancaires, s'élèvent à 60,09 milliards

pour l'exercice sous revue, contre 53,73 milliards en 2013. Il représente 1,36% du PIB en 2014 contre 1,31% en 2013.

3- Présentation de SAHAM ASSURANCE BENIN

a) Genèse et environnement

a-1) Genèse

Créée le 08 Décembre 2010 SAHAM ASSURANCE BENIN, société anonyme au capital social de 1000000000 FCFA entièrement libéré. Sise au lot 526 parcelle D porte 13 rue 868 quartier Placodji- Kpodji n°133 5^{ème} arrondissement de la commune de Cotonou, elle a été agréée pour exercer dans la Branche IARD par arrêté ministériel N°1184/MEF/DC/SGM/DGAE/DA vu la lettre n°00660/L/CIMA/CRCA/PDT/2010 du 21 octobre 2010 relative à l'avis favorable de la commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA) à la demande d'agrément de la société COLINA BENIN SA sur rapport du Directeur Général des Affaires Economiques.

Cette compagnie est actuellement une filiale du groupe SAHAM, l'un des leaders africains en Assurance, présent dans dix (10) pays africains avec plusieurs filiales dont quatre (04) spécialistes en assurance vie. Cette compagnie a pour ambition d'affirmer sa vocation internationale par son affiliation au GROUPE SAHAM dont les filiales africaines sont :

- ❖ SAHAM VIE BENIN
- ❖ SAHAM BURKINA-FASO
- ❖ SAHAM CAMEROUN
- ❖ SAHAM COTE D'ILVOIRE
- ❖ SAHAM GABON
- ❖ SAHAM MADAGASCAR
- ❖ SAHAM MALI
- ❖ SAHAM SENEGAL
- ❖ SAHAM TOGO
- ❖ SAHAM GHANA
- ❖ SAHAM VIE GHANA
- ❖ SAHAM GUINEE
- ❖ SAHAM RWANDA

SAHAM ASSURANCE BENIN est réassurée auprès de plusieurs compagnies dont :

- SAHAM RE
- CICA RE
- AFRICA RE
- SCOR

Cette société a pour PCA, Monsieur Raymond FARHAT.

SAHAM ASSURANCE BENIN est régie par une multitude de textes dont les plus importants sont :

- Le traité OHADA
- Le code des assurances des Etats membres de la CIMA
- L'arrêté N° 1184/MEF/DC/SGM/DGAE/DA du 08 Décembre 2010 accordant l'agrément de SAHAM ASSURANCE BENIN.

a-1-1) Environnements

La vie en société des institutions comme la famille ou la tribu, comme dans les entreprises, les services publics ou les établissements scolaires, nécessite que les comportements des individus soient coordonnés. Cette coordination s'impose pour la réalisation d'objectifs concrets pour résoudre des problèmes communs ou seulement pour réduire les effets destructeurs des conflits et maintenir un minimum de stabilité des groupes afin d'assurer la pérennité de l'entreprise ou de l'organisation.

a-1-1-1) Micro environnement

L'environnement susceptible d'avoir une influence sur SAHAM ASSURANCE Bénin se compose de la concurrence et de la clientèle.

❖ La concurrence

La concurrence comprend tous ceux qui mettent sur le marché, les mêmes produits ou services pouvant satisfaire les mêmes besoins auprès de la clientèle. Une analyse fréquente de la concurrence permet à une entreprise d'adopter de meilleures stratégies commerciales qui peuvent freiner les actions de ses concurrents. La nécessité d'une telle étude se justifie également par les raisons suivantes :

- détecter les concurrents de taille ;
- identifier leurs stratégies ;
- connaître leurs forces et faiblesses ;

- anticiper les réactions des concurrents, connaître la position de l'entreprise sur le marché.

❖ La clientèle

Elle représente le marché potentiel sur lequel SAHAM ASSURANCE Bénin peut vendre ses différents produits. Ses besoins influent énormément sur la politique de production de SAHAM ASSURANCE Bénin puisque ses produits doivent répondre à la satisfaction de la demande exprimée.

a-1-1-2) Macro environnement

Il s'agit notamment des environnements économique et social

❖ Environnement économique

Pour avoir une vue claire sur la rentabilité de ses activités, SAHAM ASSURANCE BENIN se doit de s'intéresser à la population cible précisément à l'aptitude de celle-ci à souscrire des contrats d'Assurance.

Cette aptitude se manifeste par le pouvoir d'achat dont l'élément déterminant est le revenu. En effet, le pouvoir d'achat de la population béninoise demeure encore très faible avec le SMIG qui est actuellement de quarante mille francs (40000 f).

❖ Environnement social

Si les personnes physiques et morales sont encore réticentes à s'assurer, c'est parce qu'elles ignorent le bien fondé des produits d'assurance. Mais la multiplication des sinistres, la sensibilisation des différents acteurs de la Sécurité Routière, la publicité des compagnies, et surtout avec le contrôle de l'obligation d'assurance dans le domaine Automobile, des facultés à l'importation et des voyages, la culture de l'assurance s'incruste progressivement dans la mentalité des populations béninoises, bien qu'il existe une bonne frange qui pense que s'assurer c'est perdre de l'argent.

b) Intermédiaires et partenaires

Dans le réseau de vulgarisation des produits d'assurance de SAHAM ASSURANCE Bénin, nous retrouvons aussi bien des Agents Généraux, des Courtiers que des Partenaires qui œuvrent pour la meilleure appréhension du territoire national et des besoins de la clientèle.

b-1) Les intermédiaires :

Il s'agit de ceux-là qui travaillent avec ou pour le compte de SAHAM ASSURANCE Bénin. Ce sont :

✓ Les Agences Générales :

L'Agent Général est un mandataire de la compagnie ; il est lié à cette dernière par un « Traité de Nomination ». Les conditions de collaboration entre l'agent et la compagnie sont précisées dans ce traité.

SAHAM ASSURANCE Bénin, encore jeune sur le marché dispose déjà de 11 Agences Générales que sont :

2K, WV, SIGNATURE, GOD ASSUR, PARAKOU, BSP, CIC EMOLAFRE, DECO, DECO PARANA, ORAA et CIAA.

✓ Les courtiers

Ils sont des commerçants et ce, indépendamment des actes qu'ils accomplissent (civils ou commerciaux). Contrairement à l'agent général, le courtier intervient en tant que mandataire de l'assuré. Il travaille avec toutes les compagnies d'assurances, en fonction de son choix et doit à l'assuré, une obligation de conseil avec toutes les implications.

SAHAM ASSURANCE Bénin collabore avec plusieurs sociétés de courtage au titre desquelles nous pouvons citer :

Sociétés privées installées au Bénin : GRAS SAVOYE, A&C, CECA, SCAR, ARECA, ASCOMA, CAREAS, SAECO, 2CA, ABC etc.

b-2) Les partenaires:

Au rang de ces partenaires, SAHAM ASSURANCE Bénin compte des partenaires économiques et techniques :

✓ Les partenaires économiques

- Au plan national, nous avons BSIC pour la commercialisation du produit automobile.
- Au plan international, la société SAHAM ASSISTANCE pour la commercialisation du produit « voyage séjour ».

✓ Les partenaires techniques

SAHAM ASSURANCE BENIN jouit d'un capital de confiance de la part de ses partenaires techniques, en Afrique, en Europe et au Moyen Orient. Partenaires qui lui offrent leur couverture et une assistance très appréciable pour une meilleure gestion des risques assurés. Nous avons au prime abord les réassureurs qui sont de grandes sociétés auprès desquelles les compagnies d'assurance (cédantes) cèdent tout ou partie des risques qu'elles ont pris en charge, moyennant une rémunération. Pour cela, SAHAM ASSURANCE Bénin traite avec des réassureurs tels que :

- SAHAM Ré
- CICA Ré
- AFRICA Ré
- SCOR

Ensuite, nous avons les coassureurs. La coassurance étant une opération consistant en un partage de risque entre plusieurs assureurs, afin qu'en cas de réalisation du risque, chacun réponde proportionnellement à la portion de prime perçue. SAHAM ASSURANCE BENIN pratique ainsi des opérations de coassurance avec des compagnies de la place telles que :

- La NSIA
- La GAB
- FEDAS
- L'Allianz
- L'Africaine des Assurances

c) *Structure organisationnelle de SAHAM ASSURANCE Bénin*

SAHAM ASSURANCE BENIN dispose d'un organigramme (voir en annexe)

c-1) Le Conseil d'Administration

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour la gestion des biens et affaires de la société et pour faire ou autoriser tous les actes relatifs à son objet ; notamment les pouvoirs suivants qui sont seulement indicatifs, mais non limitatifs :

- ✓ il représente la société vis-à-vis des tiers et de toutes administrations ;
- ✓ il établit des agences et succursales partout où il le juge utile ;

- ✓ il nomme et révoque tous directeurs, fondés de pouvoir, employés de la société, fixe les traitements, salaires ;
- ✓ il passe tous les traités et marché rentrant dans l'objet de la société ;
- ✓ il convoque l'assemblée générale, arrête les comptes à lui soumettre et décide, s'il a lieu, la répartition des bénéfices ;
- ✓ il décide de toutes actions judiciaires, tant en demande qu'en dépense, il traite, transige en tout état de cause.

Tous les actes décidés par le conseil sont signés par son Président ou par le directeur général à une délégation donnée à un ou plusieurs mandataires spéciaux, soit par le conseil, soit par son président ou le directeur général.

c-2) La Direction Générale

Le Directeur Général assure la gestion quotidienne de la société et dispose à cet effet des pouvoirs les plus étendus qui lui sont délégués par le Conseil d'Administration, notamment :

- ✓ -il définit les orientations stratégiques et managériales de la compagnie il a pour fonction essentielle le pilotage général de la société ;
- ✓ -il supervise, coordonne et contrôle les activités de chacune des directions et service de la compagnie ;
- ✓ -il assure l'exécution des décisions prises par le Conseil d'Administration à qui il rend compte et qui le contrôle ;
- ✓ il est l'ordonnateur du budget de la société adopté par le Conseil d'Administration et veille à son exécution tant en recette qu'en dépenses ;
- ✓ il met en place et assure le fonctionnement de l'ensemble des procédures de gestion ;
- ✓ il représente valablement la société vis-à-vis des tiers dans la limite des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil d'Administration ;
- ✓ il représente la société en justice ;
- ✓ il a autorité sur tout le personnel employé par la société ;
- ✓ il a la charge de définir l'organigramme et les tâches de chacun des cadres, agents de maîtrise, employés de la société ;
- ✓ il détermine l'effectif nécessaire à la bonne marche de la société, y compris les arbitrages entre personnels occasionnels et permanents ;

- ✓ l'embauche et le licenciement du personnel dans le respect de la réglementation en vigueur.

c-3) La Direction Audit et Contrôle de Gestion

Cette direction est chargée d'inspecter la gestion et le fonctionnement de la Compagnie. Elle examine les états, les comptes financiers et comptables ainsi que les procédures administratives.

Elle a également pour tâches :

- ✓ d'apposer son visa, après contrôle de l'authenticité, des ajustements et de la conformité sur tous les ordres de dépenses avant la signature par la Direction Générale ;
- ✓ d'examiner les dispositions prises pour protéger les actifs de SAHAM ASSURANCE Bénin et participer activement à toutes les activités de la compagnie.

c-4) La Direction Technique et Réassurance

Cette direction supervise toutes les opérations de production et des sinistres, en veillant à la bonne exécution des tâches et au bon déroulement des activités.

Elle rend compte à la Direction Générale de son bilan et de l'évolution de la Compagnie.

La Direction technique coiffe les Services Production Incendie, Accidents, Risques Divers et Transports ; le Service Santé, le Service Sinistre ainsi que le Service Réassurance.

c-5) La Direction Administrative Financière et Comptable

Elle est chargée de la politique administrative comptable et financière de SAHAM ASSURANCE BENIN. A ce titre, elle coordonne et supervise les activités, assure la production des Etats financiers et des Etats CIMA. Elle a pour fonctions principales de :

- gérer les ressources humaines,
- administrer les moyens généraux,
- superviser les activités de tous les services soumis à son autorité,
- administrer la politique comptable et financière de SAHAM ASSURANCE BENIN en adéquation avec les orientations de ses instances décisionnelles,

- préparer tous les états financiers et comptables produits par ses services opérationnels,
- gérer tous les comptes financiers de SAHAM ASSURANCE BENIN et au niveau des bureaux directs.

Cette direction est constituée du Service Comptabilité et Administration Générale.

d) Les produits commercialisés

SAHAM ASSURANCE BENIN comme toute Compagnie ayant reçu l'autorisation d'exercer sur le territoire national, dispose de nombre de produits d'assurance qu'elle commercialise. Assureur traditionnel de grands groupes industriels internationaux, SAHAM ASSURANCE BENIN met à la disposition de la clientèle, une gamme variée de produits étudiés et adaptés à son environnement économique et aux risques encourus au quotidien tels que :

d-1) Assurance portant sur les biens

Assurance automobile

- Responsabilité Civile
- Défense et Recours
- Dommage (Tous Risques
- Tierce Collision
- Vol et Vol accessoires
- Bris de Glaces
- Protection du Conducteur
- Personnes Transportées ou Sécurité Routière

Assurance multirisque professionnelle

- Incendie
- Dégâts des eaux
- Vol, mobilier, matériel, marchandises, fond en coffre, en caisse...etc.
- Bris de glaces,
- Responsabilité Civile Chef d'Entreprise
- Tous Risques Informatiques
- Perte d'exploitation après incendie

- Perte d'exploitation après Bris de Machine.

Assurance multirisque habitation

Elle couvre les dommages que pourraient subir les biens immobiliers à usage d'habitation et leurs contenus suite aux évènements tels que :

- ✓ -L'Incendie, les dégâts des Eaux, le Vol, les Bris de Glaces...Etc.
- ✓ -La Responsabilité Civile du Chef de Famille

Assurance de risques techniques

- ✓ Tous Risques Chantiers
- ✓ Tous Risques Montages et Essais
- ✓ Bris de Machines
- ✓ Responsabilité Civile Décennale

Assurance transport

- ✓ Les facultés terrestres, maritimes, et aériennes
- ✓ Les corps de navires
- ✓ La Responsabilité Civile

d-2) Assurance portant sur les personnes

Assurance santé

Elle garantit la prise en charge et le remboursement des frais :

- pharmaceutiques, d'analyse et de travaux de laboratoire
- médicaux, de visite ou de consultation
- chirurgicaux
- d'accouchement
- dentaires
- d'optique
- d'évacuation sanitaire à l'étranger et d'assistance.

Assurance Voyage

Elle donne droit aux garanties suivantes :

- transport médical d'urgence
- rapatriement

- transport de corps en cas de décès
- visite d'un proche
- rapatriement des enfants mineurs
- prolongement du séjour
- retour anticipé

Assurance individuelle accidents

Elle garantit :

- une prestation en cas de décès
- une prestation en cas d'Invalidité Permanente
- un remboursement des frais médicaux et pharmaceutiques
- une indemnité journalière

Paragraphe 2_ : Déroulement du stage et Etat des lieux des activités de SAHAM ASSURANCE BENIN

1- Déroulement du stage

a) Direction administrative, financière et comptable

Dans cette direction, nous avons effectué des tâches au service Comptabilité et Administration Générale. A ce niveau nous avons contribué à l'exécution des tâches suivantes :

- le classement des pièces comptables de façon chronologique ;
- l'imputation et l'enregistrement des pièces comptables sur la base des différentes opérations effectuées et suivant le principe de la partie double ;
- la tenue de la liste exhaustive des clients et fournisseurs ainsi que leur code ; les imputations se font sur un support papier appelé fiche d'imputation ; à la fin de l'imputation, le C/SCAG se charge de viser les écritures préalablement à leur enregistrement dans le logiciel de comptabilité de l'entreprise (milliard) ;
- le plan comptable utilisé par SAHAM ASSURANCE BENIN est paramétré dans le logiciel MILLIARD ;
- la saisie des opérations comptables dans le logiciel milliard ;
- la saisie des écritures ; elle consiste à entrer les données de la fiche d'imputation dans les journaux auxiliaires de l'entreprise par le biais du logiciel de comptabilité ;

- l'établissement des bons de caisse et des chèques pour liquider les sinistres ;
- la génération des commissions dues aux intermédiaires et apporteurs d'affaires ;
- l'archivage de certaines pièces comptables.

b) Direction technique et de la Réassurance

b-1) Au service production

Les premiers jours, nous nous sommes contentés de remplir les différents registres et de regarder le personnel établir et imprimer les divers contrats d'assurance à l'aide du logiciel de production. En ce qui concerne les contrats d'assurance automobile, après leur impression, nous apposons les différents cachets sur les contrats que nous présentons ensuite aux clients pour qu'ils les signent. Après le paiement de la prime, les documents contractuels sont délivrés.

A force de regarder faire et grâce aux enseignements du personnel, très vite nous avons maîtrisé le processus de traitement des différents dossiers.

 *Au service production du bureau direct*

Notre séjour nous a permis :

- d'accueillir les clients pour prendre les renseignements afin de procéder à l'établissement des contrats dans le logiciel milliard ;
- d'accueillir et de renseigner les clients sur les différentes pièces nécessaires pour la déclaration de sinistres ;
- de rechercher des dossiers aux archives ;
- d'aider à établir des propositions d'assurance ;
- d'aider à faire des incorporations pour les contrats flotte automobile ;
- d'aider à faire des renouvellements de contrats ;
- d'émettre des contrats ;
- de renouveler des contrats arrivés à échéance ;
- de visiter des risques ;
- de concevoir des tarifs MRH et MP à lecture directe
- de mettre les registres à jour avec soin
- de remplir les livrets de bord des véhicules automobiles ;
- de créer des quotes aux contrats automobiles et risques divers ;
- de rechercher des données à partir du logiciel de production ;

- d'archiver les dossiers de production.

Au service production des agences

Nous avons essayé avec l'aide du chef de ce service de résoudre dans le logiciel milliard les problèmes des agences à savoir :

- la cotation de certains risques qui nécessitent une connaissance plus élevée de la technique d'assurance et du logiciel Milliard ;
- les difficultés de manipulation du logiciel Milliard lors de la correction d'une erreur commise par inattention ;
- des écarts constatés entre la direction et les agences sur les primes émises, les ristournes de primes et les commissions.

Au service courtage

Dans ce service nous avons :

- poursuivi l'établissement des contrats dans le logiciel milliard,
- archivé les dossiers,
- envoyé des propositions de contrats aux courtiers avec tous les détails possibles afin de faire gagner le risque à la compagnie ,
- géré les exigences des courtiers.

b-2) Services sinistre

Le service sinistre est divisé en deux sous services : le service sinistre automobile et risques divers et le service sinistre santé.

Service sinistre automobile et risques divers

Dans ce service nous avons accompli les tâches suivantes :

- recevoir les assurés pour la déclaration des sinistres ;
- saisir dans le logiciel milliard les déclarations sinistres ;
- l'envoi des courriers pour les offres d'indemnisation aux victimes des accidents corporels ;
- l'envoi des courriers aux compagnies d'assurance ayant des contrats en coassurance avec SAHAM ASSURANCE BENIN pour les informer de la déclaration des sinistres et aussi leur rappeler leur part dans le montant de sinistre total ;

- l'envoi des offres d'indemnisation aux victimes des préjudices corporels et aux tierces victimes en cas de décès par accident des automobiles assurés chez nous ;
- l'envoi des lettres de recours pour les sinistres automobile ;
- la détermination des indemnités pour toutes sortes de contrats (automobile, MRH, MP, RC, transport) ;
- procéder au règlement des sinistres.

Service sinistre santé

Notre passage dans ce service a été essentiellement consacré à :

- o la saisie des dossiers de réclamation des pharmacies et cabinets médicaux dans le logiciel milliard ;
- o la correction d'éventuel écart constaté entre le montant figurant sur les fiches médicales des centres de santé et pharmacies et le montant généré par le logiciel milliard.

b-3) Service réassurance

Le court passage à la réassurance nous a permis de :

- ✓ prendre connaissance des traités de réassurance de SAHAM ASSURANCE BENIN ;
- ✓ faire chaque matin le point des risques qui feront l'objet de réassurance afin de déterminer le montant à réassurer ;
- ✓ envoyer aux réassureurs les documents justificatifs des risques souscrits ;
- ✓ mettre à jour le bordereau de cession des primes ;
- ✓ prendre connaissance des dossiers sinistres afin d'informer les réassureurs par email des sinistres entrant dans leur traité avec un accompagnement des justificatifs (contrats, fiches de déclaration des sinistres, rapports d'expertises, calculs des indemnités) ;
- ✓ analyser les états statistiques prévus par le code CIMA pour déceler d'éventuels écarts et trouver les raisons desdits écarts.

2- Des normes et repères à l'état des lieux

La compagnie d'assurance est comme toute entreprise, une structure qui produit et vend des services. Ce faisant elle prend toutes les dispositions pour atteindre la plus grande cible possible. Elle est composée des directions opérationnelles technique et financière. La

direction financière est en aval de la direction technique. Les plus grandes activités que sont : la production, le règlement des sinistres et la réassurance se déroulent à la direction technique. La pérennisation des activités de la compagnie d'assurance dépend en grande partie de la compétence développée à la direction technique. Les producteurs sont chargés de faire rentrer des fonds dans la société à travers la souscription des contrats. Les gestionnaires des sinistres ont la lourde mission de satisfaire les bénéficiaires des produits d'assurance en cas de réalisation du risque pour lequel la police a été souscrite. Le chargé de la réassurance a pour mission de protéger la société contre une éventuelle faillite en cas de survenance d'un gros risque. Aucune compagnie ne peut prétendre à un accroissement de ses activités si elle ne parvient à dynamiser cette direction technique.

a- En matière de paiement de commission

Les producteurs sont aidés dans l'accomplissement de leurs missions par les intermédiaires qui apportent à la compagnie des affaires à souscrire. Ce faisant ils rendent service à la société et sont rémunérés à la commission. Cette commission est la rémunération qu'ils perçoivent en contrepartie de leurs apports. ***Le législateur CIMA en est conscient à travers l'article 544 du code qui stipule que " Les commissions dues aux intermédiaires doivent être payées dans les trente (30) jours qui suivent la remise des primes à l'entreprise d'assurance"***. En cas de non-paiement par l'assureur dans le délai légal, le montant de commission dû produit intérêt de plein droit au double du taux d'escompte, dans la limite du taux de l'usure à compter de l'expiration du délai stipulé. La commission est source de motivation. Toute compagnie soucieuse de sa longévité sur le marché très concurrentiel de l'assurance doit prendre toutes les dispositions pour régler au plus vite ces commissions pour se prémunir d'éventuelle sanction du contrôle et élargir son portefeuille.

b- Norme en matière de règlement de sinistre

Le règlement des sinistres traduit l'image de la compagnie d'assurance et de l'importance que celle-ci accorde aux sinistrés et à l'économie car c'est à travers le règlement diligent des sinistres que les opérateurs économiques peuvent participer ardemment à la croissance économique par la relance rapide de leurs activités grâce aux indemnités reçues des compagnies d'assurance. C'est pour éviter que les assureurs ne trouvent aucune excuse que le code CIMA, à travers son ***article 13, a interdit aux compagnies d'assurance de souscrire à des assurances à crédit sauf quelques cas exceptionnels prévus à alinéa 4 à 6***

du même article. Ce même code autorise l'assureur dans son article 16 qu'il a la faculté de fixer le délai de règlement de sinistre dans la police sauf les dispositions de *l'article 236 relatif à l'indemnisation des préjudices corporels consécutifs aux accidents de la circulation qui prévoit un mois à compter de l'expiration du délai de quinze jours prévu pour permettre la dénonciation de la transaction après sa conclusion si cette transaction s'avère irrespectueuse des dispositions du code CIMA.* Des sanctions sont prévues en cas de non règlement à temps des sinistres. Toute compagnie qui ne règle pas à temps les sinistres verra son image ternir et ne pourra durer sur le marché. Il est donc important que les chèques de commissions revenant aux apporteurs et ceux des bénéficiaires des indemnités soient établis dans les meilleurs délais. Le service trésorerie qui a cette responsabilité doit se doter des moyens adéquats pour aider la compagnie d'assurance à tenir ses engagements.

c-Norme en matière de reversement des primes aux coassureurs et réassureurs

En dehors de la production et des sinistres, le service réassurance est très important dans une compagnie d'assurance. Nous savons qu'à cause de l'inversion du cycle de production l'assureur vend un produit dont il ne connaît pas le prix de revient. Les lois statistiques et actuarielles ne suffisent pas pour maîtriser tous les risques souscrits. Pour cela, la réassurance et la coassurance permettent de protéger la société à travers le partage des risques. Ce partage est fait à condition que les primes soient reversées à ces acteurs avant la prise d'effet des contrats. D'ailleurs le code CIMA dispose à son *alinéa 1 de l'article 13-2 qu'en cas de coassurance à quittance unique, l'apériteur doit verser dans un délai de quinze jours à compter de la réception du paiement de la prime ou portion de prime. L'alinéa 2 du même article prévoit que les primes dues par l'apériteur et non versées aux autres coassureurs produisent des intérêts de plein droit au double du taux d'escompte dans la limite du taux d'usure à compter de l'expiration du délai de reversement.*

d- Norme en matière d'organisation comptable

Les trois services de la direction technique de la société sont reliés à un autre qui doit leur faciliter la tâche : la comptabilité. Elle doit se faire aider par la trésorerie de sorte que la compagnie puisse respecter les dispositions du code, satisfaire les assurés, les partenaires, améliorer son image et se rendre pérenne sur le marché très concurrentiel de l'assurance.

Pour y parvenir elle doit jouir d'une bonne organisation comptable. L'organisation à la comptabilité devrait faire apparaître des aspects à savoir :

- l'existence d'un manuel de procédure comptable adaptée aux activités de l'entreprise ;
- la définition d'un organigramme clair afin d'aviser des responsabilités qui incombent à chaque acteur dans l'exercice des opérations ;
- la description détaillée des tâches, ce qui évite les pertes de temps et contribue à l'efficacité ;
- la répartition des tâches au sein de l'entreprise ;
- l'effectif et la qualification du personnel, la fiabilité des activités de la comptabilité est étroitement liée au nombre et la qualification du personnel qui y travaille.

En relation avec la taille de l'entreprise le nombre de comptable doit être suffisant pour que puisse être sauvegardée une séparation des fonctions d'une part et de l'organisation d'autre part. Une qualification et une expérience minimale doivent être exigées. Pour être efficace un certain nombre de moyens doit être mis à la disposition de la compagnie en termes d'équipements, de matériels informatiques et de cadre de travail. L'Etat des lieux de SAHAM ASSURANCE BENIN nous permettra de voir l'organisation de la comptabilité, d'apprécier le déroulement de ses activités afin de contribuer à son efficacité pour permettre à SAHAM ASSURANCE BENIN de réaliser une grande performance technique sur le marché béninois.

3. Etat des lieux de SAHAM ASSURANCE BENIN

Comme toute entreprise, SAHAM ASSURANCE BENIN a des objectifs à atteindre. Dans ce cadre, les dirigeants de cette compagnie d'assurance ont pris des mesures permettant à leur société d'atteindre ses objectifs. Ces mesures se traduisent en forces et atouts. Il sera aussi important de rappeler les faiblesses et problèmes de la société qui nous serviront de base d'étude.

a) Forces et atouts

Les forces et les atouts de la compagnie SAHAM ASSURANCE BENIN se vérifient par :

- la dotation de la compagnie du personnel qualifié ayant des formations de base dans des meilleures écoles nationales et internationales des assurances ;

- l'existence des manuels de souscription des risques ;
- l'utilisation des équipements modernes pour mener à bien les activités de la compagnie (logiciel milliard) ;
- l'existence de manuel de procédure technique et administrative ;
- tous les services connectés au logiciel milliard à tel enseigne que les informations se véhiculent au fur et à mesure qu'elles sont saisies dans le système ;
- le fait qu'elle dispose d'un informaticien capable d'intervenir avec promptitude pour régler tout problème informatique quel que soit le service dans lequel il se produit afin d'éviter tout ralentissement des travaux dans l'entreprise ;
- d'un service accueil capable de recevoir et d'orienter les clients dès leur arrivée à SAHAM ASSURANCE BENIN;
- l'installation du logiciel intégré milliard aux intermédiaires afin que les réclamations et écarts dans la production se constatent et se règlent dans les meilleurs délais ;
- la dotation de tous les services d'un téléphone fixe afin de faciliter la communication interne au sein de l'entreprise ;
- la présence d'un coursier afin de faciliter l'envoi des courriers aux partenaires et la réception rapide des courriers des différents partenaires ;
- l'existence d'une parfaite collaboration avec les intermédiaires et mandataires afin de pourvoir à tous leurs besoins entrant dans le cadre des contrats les liant à SAHAM ASSURANCE BENIN ;
- l'existence d'assez de fournitures de bureau qui facilitent l'accomplissement des tâches ;
- l'existence d'un manuel de procédure de gestion comptable qui définit le cadre comptable conformément à l'article 430 du code CIMA et aux dispositions de l'OHADA ;
- le fait que le manuel de procédure comptable précise la procédure à suivre pour le traitement de toutes les pièces comptables pour faciliter le reversement des taxes et le paiement des impôts à l'administration fiscale afin d'éviter à la compagnie de subir des redressements fiscaux , car la répartition des tâches ne pose aucun problème dans ce service parce que la procédure a défini les attributions et les rôles du chef comptable et de l'agent comptable ;

- le manuel de procédure comptable précisant également la modalité de règlement des frais généraux, des chèquiers et d'arrêté des comptes périodiques (les états comptables exigés par le code CIMA en son article 424 ;
- l'existence d'un plan comptable détaillé conforme aux normes de l'OHADA et surtout au livre IV du code CIMA compte tenu de la particularité du métier, car ce plan est paramétré dans le logiciel Milliard ;
- l'attribution de différents codes aux partenaires financiers de l'entreprise ce qui rend fluide les procédures d'enregistrement comptable ;
- les principes généraux (La souscriptions d'un contrat d'assurance par la remise des conditions générales et particulières au souscripteur, l'envoi d'offre d'indemnisation conformément aux dispositions du code CIMA) de l'assurance sont respectés dans tous les services ;
- la quasi disponibilité de l'internet qui favorise l'exécution systématique des différentes tâches comptables de l'entreprise dans le système.

Bien que SAHAM ASSURANCE BENIN dispose d'assez d'atouts malgré son jeune âge il n'en demeure pas moins que plusieurs difficultés entravent ses activités.

b) Faiblesses et problèmes

Les observations faites lors du stage se résument comme suit :

- l'implantation de la compagnie dans un endroit restreint et caché de Ganhi à Cotonou ;
- l'exiguïté des bureaux et l'imbrication des services posent sans doute le problème ***de mauvaise visibilité de la compagnie ;***
- la compagnie ne présente pas l'image d'une maison d'assurance car le service marketing et communication existe dans l'organigramme mais n'est pas encore fonctionnel ; ceci pose sans doute le problème ***de faible visibilité de SAHAM Assurance Bénin.***
- l'insuffisance de matériels informatiques : leur nombre trop juste ne permet pas aux stagiaires de vite maîtriser les processus des tâches accomplies dans les différents services et apporter ainsi leur contribution ;
- la dépendance totale à l'internet ;

- l'absence d'un archiviste ou documentaliste dans les locaux de la compagnie pour aider le personnel dans le classement et la recherche des dossiers des clients, retarde les activités à des moments donnés ;
- la signature des chèques des sinistres et des commissions met assez de temps et expose la comptabilité aux différentes critiques des autres structures de l'entreprise en posant le problème du *long délai de signature des chèques de commission et de sinistre*.
- le service comptabilité d'établir les chèques alors qu'il existe un service trésorerie dans la direction administrative ; ceci pose un problème *de mauvaise répartition des tâches* ;
- les commissions prévues pour être payées à la date 10 du mois au plus tard sont payées à la date 15 voire au-delà ; ce qui pose le problème *du retard dans la génération des commissions par la comptabilité* ;
- la plupart des chèques de commissions étant établis apporteur par apporteur, cela nécessite beaucoup de temps pour l'établissement de tous les chèques de commission ;
- les étapes suivies pour la mise à disposition des chèques de commissions sont assez complexes pour justifier les encaissements réels sur les relevés bancaires qui ne sont pas toujours disponibles au moment de la génération des commissions ;
- il faut photocopier tous ces chèques avant de les livrer, ce qui prend aussi du temps ;
- le nombre de demande des chèques des sinistres est très important ;
- les dossiers sont transmis à la comptabilité pour l'établissement de chèques ; il arrive que les chèques soient livrés trois semaines après voire même au-delà quelque fois ; ceci pose le problème *du retard dans la liquidation des sinistres* ;
- le reversement des primes aux réassureurs est retardé parfois par l'obtention de l'autorisation de change délivrée par le Ministère des Finances et de l'Economie ; Ce qui pose le problème *du retard dans le versement des primes aux réassureurs* ;
- les documents ne sont pas archivés par année ; ceci pose le problème *d'organisation à la comptabilité*.
- la section Réassurance demande des reversements de prime qui font plus d'un mois à la comptabilité sans être reversés ; nous en déduisons le problème *de retard dans le reversement des primes aux réassureurs*.

Les différents problèmes cités plus hauts nous conduirons à dégager la problématique ayant servi de base à notre étude.

Section 2: Problématique de l'étude

Cette section comprend deux paragraphes : Premièrement le ciblage de la problématique, deuxièmement la spécification et la vision globale de résolution de la problématique choisie.

Paragraphe 1 : Ciblage de la problématique

A la suite des constats effectués à SAHAM Assurance Bénin et principalement à la comptabilité en raison de l'importance de ce service dans le déroulement des activités de cette entreprise, nous avons regroupé les problèmes cités dans les pages précédentes en plusieurs centres d'intérêts afin de dégager les problématiques correspondantes.

1- Regroupement des problèmes spécifiques par centre d'intérêts

Tableau 7 : Regroupement des problèmes

Centres d'intérêts	Problèmes spécifiques	Problème général	Problématiques identifiées
Respect des engagements	-Le retard dans le paiement des commissions par la comptabilité -Le retard dans la liquidation des sinistres -Le retard dans le reversement des primes aux réassureurs.	Insuffisance dans le respect des engagements.	La problématique du respect des engagements.
Organisation comptable	L'absence d'archivage des documents par année. -Mauvaise répartition des tâches au sein de la société. -Dépendance totale à l'internet. -Absence d'archiviste ou de documentaliste au sein de la compagnie	Insuffisance dans l'organisation comptable.	La problématique de l'organisation comptable.
Visibilité de la compagnie d'assurance	-L'implantation de la compagnie dans un endroit caché et l'exiguïté des bureaux. -L'imbrication des services. -Existence d'un service marketing et de communication dans l'organigramme au sein de la compagnie mais dont le fonctionnement est prévu pour bientôt.	Faible visibilité de la société	Problématique de la visibilité de SAHAM ASSURANCE BENIN

Source : Résultats de nos investigations

2- Choix de la problématique

A l'occasion des regroupements des problèmes spécifiques nous avons identifié trois problématiques à partir des centres d'intérêts :

- celle du respect des engagements
- celle de l'organisation comptable
- celle de la visibilité de SAHAM ASSURANCE BENIN

Les problématiques liées à l'organisation comptable et à la visibilité de la compagnie d'assurance ne seront pas choisies dans le cadre de cette réflexion parce que nous estimons que les dirigeants peuvent prendre dans l'immédiat des mesures pour y remédier.

Nous avons donc choisi d'effectuer notre étude sur la problématique liée au respect des engagements à SAHAM ASSURANCE BENIN. Cette problématique est très importante dans le cadre de cette étude. En effet le respect des engagements contribue énormément à la réalisation des performances techniques, nécessaires dans la vie d'une compagnie d'assurance désireuse d'atteindre de façon efficiente ses objectifs. Les objectifs concernés consistent à souscrire de nombreux risques avec une bonne politique de sélection. En conséquence nous retenons la problématique du respect des engagements à SAHAM ASSURANCE BENIN. La résolution des problèmes spécifiques relatifs à cette dernière permettra de contribuer à l'efficacité de la gestion comptable en vue d'améliorer les performances techniques de la compagnie.

Paragraphe 2 : Spécification et vision globale de résolution de la problématique

Ce paragraphe comprend deux parties : La spécification de la problématique et la détermination de la vision globale de résolution de la problématique.

1- Spécification de la problématique

Pour atteindre cet objectif cher à toute compagnie d'assurance, le service commercial ou les apporteurs d'affaires doivent bénéficier d'un traitement adéquat à travers le paiement dans les meilleurs délais des commissions qui leur sont dues. Lors de la réalisation de l'évènement dommageable pour lequel les assurés se sont protégés à travers la souscription des polices d'assurance, la compagnie a l'obligation contractuelle de replacer les victimes dans l'état dans lequel ils étaient avant la survenance du sinistre. La diligence est vivement souhaitée dans cette situation afin de permettre aux bénéficiaires de relancer à temps leurs

activités économiques et sociales. La plupart des compagnies éprouvent d'énormes difficultés à réaliser cet objectif. Nous n'avons plus besoin de démontrer que la meilleure astuce de fidéliser des souscripteurs, d'améliorer l'image de la société, d'asseoir sa notoriété sur le marché est sans nul doute le règlement à temps des sinistres. Il nous sera dangereux d'oublier les techniques de nivellement des risques qui permettent à la compagnie de se prémunir contre la survenance d'un gros sinistre capable de l'emporter ou le déroulement des sinistres dans une branche nouvelle dont les techniques statistiques probabilistes et actuarielles n'ont pas suffi pour maîtriser la sinistralité. Ces partenaires qui sont les coassureurs et les réassureurs qui ne peuvent participer aux sinistres qu'à conditions que les quotes part des primes leur revenant soient versées avant la prise d'effet du contrat. Après quelques semaines de tâches accomplies au service comptabilité nous nous sommes rendu à l'évidence qu'aucun de ces objectifs ne peuvent être atteints sans un bon accompagnement comptable. La comptabilité en dehors de sa mission traditionnelle de passation des écritures que tout citoyen lui attribue à tort ou à raison est au centre de toute activité technique de la compagnie. Elle est l'ordonnateur du paiement des commissions aux intermédiaires et mandataires, elle a le privilège d'accomplir le dernier acte permettant à la compagnie de tenir ses engagements vis à vis des bénéficiaires à travers le paiement des sinistres. Elle est chargée d'éviter toute situation de découvert à la société en reversant à temps les primes aux coassureurs et réassureurs. Si la compagnie d'assurance était un organisme humain alors la comptabilité est son cœur. Son arrêt ou son dysfonctionnement provoquerait un arrêt de la société et sa disparition très rapide. Les dirigeants doivent se rendre compte de son rôle et la doter de toutes les ressources utiles à son bon fonctionnement. Elle doit jouir d'un bon organigramme avec une meilleure répartition des tâches. Un système comptable lourd conduirait la compagnie d'assurance à un mauvais rendement à tous les niveaux. Les animateurs de ce service moteur sont conviés à plus d'attention et d'abnégation afin d'éviter toutes dérives. Notre travail se propose de prendre connaissance des entraves à son bon fonctionnement et de parvenir à identifier les goulots d'étranglements afin de proposer les solutions possibles pour l'amener à jouer son véritable rôle de support dans l'atteinte des objectifs de la compagnie d'assurance.

Les problèmes spécifiques composant le problème général qui est l'insuffisance du respect des engagements d'une compagnie d'assurance sont rappelons-le :

- le retard dans le paiement des commissions par la comptabilité ;

- le retard dans la liquidation des sinistres ;
- le retard dans le reversement des primes aux réassureurs.

2-Vision globale et résolution de la problématique

Une fois les problèmes spécifiques choisis, notre sujet formulé et la problématique spécifiée, il importe de préciser la vision globale pouvant nous permettre de résoudre les problèmes spécifiques retenus et par conséquent, résoudre le problème général.

Rappelons que le problème général de cette étude est l'insuffisance dans le respect des engagements dans le cadre de l'amélioration des performances techniques d'une compagnie d'assurance IARD : Cas de SAHAM ASSURANCE Bénin. L'approche générique de résolution des problèmes spécifiques est liée à chaque problème spécifique.

✚ Approche générique liée au problème spécifique n°1

Le premier problème est le retard dans le paiement des commissions par la comptabilité. La résolution de ce problème passera par le parcours des étapes qui concourent au paiement des commissions et à identifier les goulots d'étranglements afin de proposer des solutions pour éviter cette situation.

✚ Approche générique liée au problème spécifique n°2

Le second problème est relatif au retard dans la liquidation des sinistres. La solution utile à ce problème passera par une analyse de l'organisation du règlement des sinistres pour identifier les insuffisances qui existent à ce niveau au sein de la compagnie afin de satisfaire à temps les bénéficiaires des indemnités d'assurance suite à la survenance d'un sinistre.

✚ Approche générique liée au problème spécifique n°3

Le troisième problème est le retard dans le reversement des primes aux réassureurs. La solution à ce problème passera par un examen minutieux des étapes qui conduisent au reversement des primes aux réassureurs et coassureurs afin de rectifier les défaillances constatées à certains niveaux pour éviter une situation de découvert à la compagnie.

3- Synthèse des approches génériques

Tableau 8 : Synthèse

Niveaux spécifiques	Problèmes spécifiques	Caractéristiques des approches génériques
01	Le retard dans le paiement des commissions par la comptabilité.	Approche basée sur le parcours des étapes qui concourent au paiement des commissions et à identifier les goulots d'étranglements
02	Le retard dans la liquidation des sinistres	Approche basée sur une analyse de l'organisation du règlement des sinistres pour identifier les insuffisances qui existent à ce niveau au sein de la compagnie.
03	le retard dans le reversement des primes aux réassureurs	Approche basée sur un examen minutieux des étapes qui conduisent au versement des primes aux réassureurs

Source : Résultats de nos investigations

4. Etapes de résolution de la problématique choisie

Pour résoudre les problèmes identifiés, nous avons adopté deux sections :

Section 1 : Cadre théorique et méthodologique subdivisé

Le paragraphe 1 est composé de quatre parties à savoir la fixation des objectifs, la formulation des hypothèses, le point des connaissances antérieures dénommées la revue de littérature.

Le paragraphe 2 est consacré à l'approche théorique.

Section 2 : elle nous permettra de vérifier les hypothèses afin d'identifier les approches de solution.

Elle est composée du paragraphe 1 qui servira à la vérification des hypothèses et du paragraphe 2 dans lequel on énumérera les approches de solution tout en précisant les

conditions de mise en œuvre pour aider SAHAM ASSURANCE BENIN à améliorer ses performances techniques par une bonne gestion comptable.

--	--	--

**Chapitre II : Le cadre théorique, la vérification
des hypothèses, les approches de solution**

D'entrée de jeu nous avons fixé des objectifs de résolution par niveau d'analyse, dégagé les causes pouvant expliquer chaque problème et enfin retenu pour chacun de ces objectifs, la cause probable. Une méthodologie de travail à double dimension (théorique et empirique) a été élaborée pour mieux expliquer les problèmes identifiés afin de déceler les éléments de diagnostic qui s'y rattachent.

Cette partie comprend deux sections à savoir ;

- ✓ le cadre théorique et méthodologique de l'étude
- ✓ la vérification des hypothèses et approches de solution.

Section1 : Cadre théorique et méthodologie de l'étude

Paragraphe 1_ Objectifs, hypothèses et revue de littérature

1- Objectifs de l'étude

Les objectifs de l'étude sont de deux sortes : l'objectif général et les objectifs spécifiques correspondant à chaque niveau spécifique du problème général

L'objectif général de l'étude est **de contribuer au respect des engagements pour améliorer les performances techniques d'une compagnie d'assurance IARD : Cas de SAHAM ASSURANCE Bénin.**

Comme objectifs spécifiques nous pouvons citer :

- proposer des mesures d'élimination des goulots d'étranglements dans le retard du paiement des commissions par la comptabilité ;
- suggérer des moyens de liquidation rapide des sinistres ;
- identifier les solutions possibles de reversement à temps des primes aux réassureurs.

2- Formulation des hypothèses

Nous mettons en relief dans cette partie les causes supposées être à la base des différents problèmes spécifiques tout en dégageant les plus plausibles pour la formulation des hypothèses.

● Causes et hypothèses liées au retard dans le paiement des commissions

Le premier critère de classification des compagnies sur un marché est le chiffre d'affaires. Ce chiffre d'affaires se réalise au service production. Ce service est chargé de faire entrer des fonds dans la compagnie d'assurance. Il est important de rappeler que les intermédiaires et les apporteurs en sont les véritables artisans. Ils sont rémunérés par leurs commissions qui représentent de façon théorique 20% de la prime commerciale. *Le législateur CIMA en est conscient à travers l'article 544 du code qui stipule que " Les commissions dues aux intermédiaires doivent être payées dans les trente (30) jours qui suivent la remise des primes à l'entreprise d'assurance"*. En cas de non-paiement par l'assureur dans le délai légal le montant des commissions dues produit intérêt de plein droit au double du taux d'escompte, dans la limite du taux de l'usure à compter de l'expiration du délai stipulé. Ces rémunérations sont source de motivation pour ces partenaires des compagnies d'assurance. Les causes possibles à ce problème sont :

- la génération manuelle des commissions apporteur par apporteur ;
- la vérification des encaissements réels ;
- le long délai de signature des chèques de paiement.

La génération manuelle des commissions apporteur par apporteur est la cause la plus plausible parce que les procédures conduisant à générer lesdites commissions ont du mal à s'achever dans un bref délai. En effet les commissions sont générées dans le logiciel Milliard. Cette génération manuelle se fait apporteur par apporteur par l'insertion du code de ce dernier dans le logiciel et plusieurs autres informations. Il faut ensuite dérouler la liste des polices des contrats souscrits au cours de la période et pour finir procéder à l'impression du bordereau de l'apporteur. A la fin il existe généralement des polices non générées ce qui oblige les acteurs du service comptabilité à procéder à une vérification. Ces polices omises sont ensuite générées suivant la même procédure qui prend énormément de temps vu le nombre important d'apporteurs dont dispose SAHAM ASSURANCE BENIN. Il est donc important que nous accordions une attention particulière à cette cause dans notre étude.

La vérification des encaissements réels consiste à s'assurer avec le service trésorerie que les primes encaissées par les apporteurs ont été réellement positionnées sur les comptes bancaires de la compagnie pour éviter de générer des commissions sur des chèques sans provision ; cette cause ne nous semble pas plausible parce que ladite opération prend

moins de temps que la génération des commissions. Il suffit d'une communication rapide des relevés bancaires à la comptabilité par la trésorerie pour régler ce problème.

Le long délai de signature des chèques de paiement ne nous semble pas trop pertinent malgré le fait que le paiement des commissions passe par la signature des chèques établis dans ce cadre.

Ce processus s'effectue dans le but du respect des procédures internes de l'entreprise. Elle est due à la signature des chèques par le DAFC et après par le DG. Ces deux personnalités de l'entreprise s'assurent de l'exactitude des montants inscrits en chiffres comme en lettres sur les chèques avant de donner leur quitus pour le paiement. Le délai de signature de ces chèques n'influence pas trop sur le paiement des commissions. Nous estimons que cette cause ne serait pas l'idéal pour régler ce problème.

Cette situation peut démotiver ces précieux partenaires et conduire à une baisse drastique du chiffre d'affaires. Il est nécessaire de rappeler que les courtiers sont des commerçants, ils n'ont aucun contrat avec la société ; ils placent les affaires dans les compagnies qu'ils veulent. Il est donc préjudiciable à toute compagnie d'assurance qui entretient de mauvaises relations avec ces derniers. Les agents généraux sont des délégués des sociétés d'assurance dont il gère le portefeuille. Il existe un contrat entre la société et l'agent général dénommé traité de nomination qui régit leur relation professionnelle. Ce traité fixe les termes de sa rémunération basée essentiellement sur des commissions dont la grille est établie par la compagnie. Tout retard dans le versement de ces commissions porterait entorse aux agents généraux et peut participer à leur disparition. Les mandataires non-salariés sont visés au quatrième alinéa de l'article 501 : ce sont des personnes physiques non salariées et rémunérées à la commission. Cette catégorie est parfois dynamique sur certains marchés comme celui du Bénin. Dans l'un ou l'autre cas la commission est le principal revenu dont le retard dans son versement est contraire aux engagements qui lient les intermédiaires et mandataires à la compagnie. Malheureusement la situation n'est guère reluisante. Ce comportement de la société conduira sans nul doute à une baisse du chiffre d'affaires et par ricochet à la baisse des performances techniques chose très préjudiciable pour toute société dans un marché concurrentiel et évolutif. Il urge donc que cette cause bénéficie d'un bon traitement dans notre rédaction.

L'hypothèse retenue est donc la génération manuelle des commissions apporteur par apporteur.

● Causes et hypothèses liées au retard de liquidation des sinistres

Dans un contexte de rude concurrence marquée par une floraison des compagnies d'assurance et de forte réglementation de la CRCA et de la DNA, toutes compagnies d'assurance qui se veut pérenne sur le marché doit réussir à enregistrer une bonne performance technique. Parmi ces performances nous avons le règlement diligent des sinistres.

La mission d'une compagnie d'assurance rappelons-le est d'encaisser des primes et de payer les sinistres. C'est pour cette raison que la CIMA à travers l'article **13 du code CIMA a exigé aux compagnies de ne souscrire ou de renouveler des contrats d'assurance qu'après paiement au comptant des primes sauf quelques dérogations prévues à alinéa 4 à 6 du même article. Selon ces dispositions un délai de 60 jours au maximum peut être accordé aux souscripteurs si la prime excède 80 fois le SMIG annuel du pays de localisation.** Le souscripteur signe un engagement express de payer la prime du contrat avant l'expiration délai convenu. En cas de matérialisation de l'engagement pour payer la prime par un effet de commerce, le terme maximum stipulé n'excède pas un délai de 60 jours. Des primes sont afférentes à des branches d'assurance autres que l'automobile, la maladie et les transports sur facultés. La compagnie doit le faire dans les meilleurs délais afin de remettre à temps les bénéficiaires des contrats dans la situation dans laquelle ils étaient avant la survenance des événements dommageables et relancer dans un laps de temps le tissu économique. Cette attitude est indispensable pour vendre son image et s'attirer plus de clientèle gage de réalisation de performance technique.

L'examen minutieux de cet épineux problème nous amène à identifier les causes suivantes :

- long délai de signature des chèques
- la lourdeur dans le traitement de chaque dossier sinistre par la comptabilité.

La cause du long délai de signature des chèques ne sera pas retenue dans le cadre de ce travail. Les chèques de sinistre subissent le même sort que celui des commissions. Ils doivent faire l'objet de vérification chez le DAFC et le DG dans le cadre du respect des procédures internes de l'entreprise. Ce délai n'est pas trop significatif pour que nous en

fassions la véritable cause du problème. Une solution d'ensemble doit être trouvée pour y remédier.

La meilleure cause qui explique ce problème est la lourdeur dans le traitement de chaque dossier sinistre par la comptabilité

En effet après le règlement des dossiers par les services sinistres, la comptabilité se charge de sa liquidation. Le processus que suivent les comptables dans le traitement de ces dossiers est un peu fastidieux. Il se résume en l'établissement du chèque, la transmission des chèques chez le DAFC et le DG pour signature, l'apposition du cachet réglé sur chaque page du dossier, ensuite la photocopie de certaines pièces du dossier (fiche de demande de chèque et les fiches techniques). Ces différentes étapes alourdissent le processus et empêchent la comptabilité de livrer à temps les chèques au service sinistre afin de leur faciliter la tâche dans leur activité. Il est important que ce travail cherche les voies et moyens pour en sortir compte tenu du nombre des pages que comporte chaque dossier.

L'hypothèse retenue est la lourdeur dans le traitement de chaque dossier sinistre.

- Causes et hypothèses liées au retard de versement des primes aux réassureurs

SAHAM ASSURANCE BENIN accuse parfois du retard dans le reversement les primes aux réassureurs. Nous estimons que la situation est alarmante à ce niveau. Il est vrai que SAHAM ASSURANCE BENIN étant une filiale de SAHAM RE, elle bénéficie d'assez davantage de la part de sa captive.

En effet SAHAM ASSURANCE BENIN bénéficie d'un bon plan de réassurance de la part de sa captive SAHAM RE son principal réassureur. SAHAM RE offre un délai de 90 jours après la prise d'effet des contrats pour le versement des primes des risques rentrant dans le traité. Malgré cet avantage, SAHAM ASSURANCE BENIN ne reverse pas les primes dans les délais requis. Ce comportement laisse la compagnie à découvert et l'expose à une possibilité de disparition en cas de réalisation d'un gros risque non réassuré. Nous avons donc essayé d'identifier les causes possibles de ce problème et nous avons retenu :

- l'existence de plusieurs réassureurs,
- la difficulté dans l'obtention des autorisations de change au Ministère des Finances.

L'existence de plusieurs réassureurs ne nous semble pas plausible. En effet SAHAM ASSURANCE BENIN dispose de traité avec SAHAM RE, AFRICA RE et CICARE avec de différents traités. Cela oblige le chargé de réassurance à être de façon permanente en contact avec les réassureurs et établir régulièrement les bordereaux de primes et de sinistre. Nous ne pouvons choisir cette cause pour régler notre problème parce que loin d'être un problème cela peut s'avérer être un atout dans la recherche permanente des compagnies de meilleures couvertures en réassurance.

La cause la plus plausible est la difficulté dans l'obtention des autorisations de change au Ministère des Finances. En effet les réassureurs de SAHAM BENIN ne sont pas dans la zone UEMOA en dehors d'AFRICARE qui appartient à la CIMA. Il faut obtenir l'autorisation de change de la part du ministère des finances. Cette opération n'est pas facile à faire, vu la forte réglementation qui la régle. Il est donc nécessaire que nous y accordons une attention particulière dans le cadre de ce travail afin d'y remédier.

Donc l'hypothèse retenue est la difficulté dans l'obtention des autorisations de change au Ministère des Finances.

Les différentes hypothèses dégagées ont permis de présenter le tableau de bord de notre étude.

Tableau 9 : Tableau de bord de l'étude

Niveaux d'analyse	Problèmes	Objectifs	Causes supposées	Hypothèses
Niveau général	Insuffisance dans le respect des engagements.	Contribuer au respect des engagements pour améliorer les performances techniques d'une compagnie	-	-
Niveaux spécifiques	Le retard dans le paiement des commissions par la comptabilité	Proposer des mesures d'élimination des goulots d'étranglements dans le paiement des commissions.	La génération manuelle des commissions apporteur par apporteur	La complexité du système de génération des commissions explique le retard dans le paiement des commissions par la comptabilité
	Le retard dans la liquidation des sinistres	Suggérer des moyens de liquidation rapide des sinistres	La lourdeur dans le traitement de chaque dossier sinistre par la comptabilité	La multiplicité des étapes qui concourent au traitement des dossiers sinistres explique le retard dans la liquidation des sinistres
	le retard dans le reversement des primes aux réassureurs	Identifier les solutions possibles de reversement à temps des primes aux réassureurs	Difficulté dans l'obtention des autorisations de change au Ministère des Finances	Les obstacles liés à l'obtention des devises étrangères est à la base du retard dans le reversement des primes aux réassureurs.

Source : Résultats de nos investigations

3- Revue de littérature

La revue de littérature vise à assurer au préalable des connaissances acquises à partir de la documentation mobilisée sur les problèmes identifiés. Il s'agit donc de faire appel à des théories de certains auteurs ayant abordé d'une manière ou d'une autre le problème général

et les problèmes spécifiques concernant notre étude. La réalisation de cet exercice se fera à l'aide des thématiques retenues dans la séquence globale de résolution de la problématique spécifiée. Ainsi nous ferons d'une part, le point des connaissances liées au retard dans le paiement des commissions par la comptabilité, au retard dans la liquidation des sinistres et au le retard dans le reversement des primes aux réassureurs. Toutefois, le point de connaissances liées aux problèmes spécifiques n'étant que la résolution de la thématique du problème général, seuls ces points seront abordés dans notre étude. De même, au regard de la spécificité des problèmes que nous avons identifiés lors de la vision globale de la résolution de la problématique choisie, nous n'avons pas eu véritablement de documentation qui l'est spécialement abordé en profondeur. C'est pourquoi nous nous contenterons de faire des connaissances mobilisées d'une manière générale sur le respect des engagements par la comptabilité dans l'atteinte des performances techniques d'une compagnie d'assurance IARD.

a) Clarification des concepts utilisés dans l'étude

Selon MERTON cité dans le mémoire sur l'organisation comptable d'une entreprise hôtelière, face à la réalité pluri monétaire : cas du Park hôtel/ Lubumbashi de CHARLES LUPANZULA MUSUBAO, une recherche consciente de ses besoins ne peut passer outre à la nécessité de clarifier ; car, une exigence essentielle de la recherche est que les concepts soient définis avec une clarté suffisante pour lui permettre de progresser.

Professeur BUSHABU cité aussi dans le mémoire sur l'organisation comptable d'une entreprise hôtelière, face à la réalité pluri monétaire : cas du Park hôtel/ Lubumbashi de CHARLES LUPANZULA MUSUBAO, confirme que la communication entre l'auteur et le lecteur ne peut être possible que si le premier utilise un code accessible par le second .Dans cette optique de permettre une lecture aisée de notre travail et éviter des interprétations contradictoires, nous avons jugé important de procéder par la définition des concepts clés autour desquelles gravitera notre démarche scientifique.

a-1) Agents généraux

Les agents généraux sont des mandataires ou plus exactement des délégués des sociétés d'assurances dont ils gèrent le portefeuille. En effet très souvent il existe un contrat entre la société et l'agent général dénommé traité de nomination qui régit leur relation professionnelle. Le traité délimite les pouvoirs de l'agent général dans le cadre de la mission qui lui est confiée et fixe les termes de sa rémunération. Très souvent l'agent

général perçoit une rémunération fixe et des commissions dont la grille est établie par la compagnie d'assurance.

a-2) Les courtiers d'assurance

Les courtiers d'assurance sont des intermédiaires indépendants. En principe le courtier est mandataire de l'assuré dont il place le risque aux meilleures conditions de garantie et de prix auprès de la compagnie d'assurance. Il est le conseiller de son client dont il soigne l'assurance d'où son appellation d'assureur conseil. Il perçoit à titre de rémunération les commissions de courtage en pourcentage de prime.

a-3) Mandataires non-salariés (apporteur d'affaire)

Ils sont visés à l'alinéa 4 de l'article 501 du code CIMA : Ce sont des personnes physiques non salariées et rémunérées à la commission. Cette catégorie est très dynamique sur certain marché comme au Bénin.

a-4) La commission

C'est la rémunération que perçoivent les apporteurs d'affaire en contrepartie de leur apport.

Ces apporteurs sont des intermédiaires (courtiers et agents généraux) et les mandataires. La commission représente 20% de la prime théorique.

Son rôle est de constituer le revenu des apporteurs. Elle leur permet de couvrir leurs charges et de dégager des bénéfices. Les apporteurs ne vivent que de ces commissions.

a-5) Le Sinistre

Définition

Selon YIGBEDEK Z., L'Assurance Automobile : Théorie et pratique, Presses Universitaires de Yaoundé, 3^{ème}édit. 2015, page 128, il y a sinistre lorsqu'un risque garanti par le contrat se réalise dans des conditions qui entraînent pour l'assureur l'obligation de faire jouer sa garantie, ce qui suppose que :

-le contrat ne soit ni suspendu (pour défaut de paiement de la prime par exemple), ni annulé pour une cause quelconque (pour déclaration inexacte de mauvaise foi par exemple) ;

-le risque qui s'est réalisé ne soit ni une exclusion légale ni une exclusion conventionnelle de garantie.

Sa survenance entraîne des dégâts incommensurables sur l'assuré et par ricochet sur le tissu économique. Il est donc impérieux que les compagnies puissent payer l'indemnité qui constitue la contrepartie de la garantie souscrite afin de soulager les peines des assurés en les replaçant dans le même état avant la survenance de l'évènement dommageable.

✚ Rôle de l'indemnité

L'indemnité encourage la prise de risque des opérateurs économiques, relance l'activité économique des acteurs de l'économie, encourage les investissements lourds et favorise la croissance économique.

a-6) La réassurance

Dans le cours de SANGARE Losseni de 2014 – 2016 page 10 la réassurance se définit comme la technique par laquelle un assureur transfère sur une autre entreprise, tout ou une partie des risques qu'il a souscrits afin de limiter ses engagements, d'écrêter les sinistres graves. L'idée qui dirige les relations de réassurance est celle d'un partage de sort de l'assureur par le réassureur : l'opération de réassurance est fondée sur la bonne foi des parties et implique généralement un partenariat durable dans le temps.

✚ Rôle de la réassurance

La réassurance apporte à l'assureur direct une plus grande stabilité de résultats lorsque des sinistres inhabituels et importants se produisent en le couvrant au-delà de certains plafonds ou contre l'accumulation d'engagements individuels. Elle permet une véritable multiplication des possibilités de souscription d'une société d'assurance en améliorant sa capacité disponible (c'est-à-dire le montant maximum qu'elle peut assurer au titre d'un risque ou d'une catégorie de risque) en lui permettant de souscrire des polices portant sur des risques plus nombreux ou plus importants, ce qui ne serait pas possible sans une augmentation concomitante de ses fonds propres, sans augmentation excessive de ses frais généraux. Aussi permet-elle d'alléger la trésorerie de la cédante par la procédure de sinistres au comptant.

✚ Finalité de la réassurance

De façon synthétique, il faut retenir que les finalités recherchées par l'assureur dans l'utilisation de la réassurance peuvent être résumées en trois (03) points à savoir :

- La finalité risque

Celle-ci vise entre autre la souscription d'un bon nombre de risques et des risques importants, l'amélioration ou l'équilibre de son portefeuille, la limitation de l'engagement maximum conservé par la cédante, l'homogénéisation de la communauté des risques et des sinistres restant à sa charge.

- La finalité Trésorerie

La réassurance permet à la cédante un allègement de sa trésorerie en cas de survenance de sinistres importants.

- La finalité protection du bilan

Elle se traduit par l'égalisation des résultats de la cédante et la protection de sa marge de solvabilité.

a-7) L'efficacité

L'efficacité est la capacité d'une personne, d'un groupe ou d'un système de parvenir à ses fins, à ses objectifs (ou à ceux qu'on lui a fixés). Être efficace revient à produire à l'échéance prévue les résultats escomptés et réaliser des objectifs fixés, objectifs qui peuvent être définis en termes de quantité, mais aussi de qualité, de rapidité, de coûts, de rentabilité, etc.

La notion d'efficacité est largement utilisée dans les activités économiques et de gestion, mais pas seulement : elle est employée dans les domaines scientifiques.

L'efficacité est une notion large qui comprend d'autres termes voisins, avec lesquels elle ne saurait être confondue :

- l'efficience qui caractérise la capacité à atteindre des objectifs au prix d'une consommation optimale de ressources (personnel, matériel, finances) ;
- la productivité qui entend mesurer précisément le degré de contribution d'un ou de plusieurs facteurs entrants sur la variation du résultat d'un processus examiné ;
- le rendement qui qualifie la manière dont une action, un procédé de transformation, un processus dans lequel on a initialement donné, investi ou consommé des ressources, rend, retourne, renvoie le résultat prévu ou attendu.

Son efficacité est probablement l'un des défis les plus complexes pour un gestionnaire en entreprise. Il n'y a pas de réponse parfaite à cette question ni de solution miracle. Plusieurs

variables entrent en jeu dans la gestion d'une entreprise ce qui fait qu'il est impossible de créer une recette universelle pour la gestion efficace d'une entreprise.

Pourtant, quelques concepts clés peuvent être visés pour optimiser l'efficacité et l'efficience de la gestion d'une entreprise. Un de ces concepts est l'organisation de l'entreprise. On peut définir l'organisation d'une entreprise comme étant les devoirs, les responsabilités et les relations des membres de l'entreprise. Ce concept et sa compréhension sont essentiels à la gestion efficace de l'entreprise et pour son développement.

On voudra optimiser l'organisation de l'entreprise à travers deux grands éléments : le perfectionnement des processus internes de l'entreprise et la mobilisation des employés pour l'atteinte des objectifs et de la mission de l'entreprise.

Nous ne pouvons pas parler des concepts dans cette revue de littérature sans parler de la comptabilité.

α -8) La comptabilité

Définition

L'importance de la matière explique le fait qu'elle fait l'objet de plusieurs recherches dans tous les secteurs (Banques, financiers, entreprises classiques, assurances). Aujourd'hui il n'existe pas encore une définition universelle de comptabilité ; c'est ainsi que :

L'article 120 du Plan Comptable français, cité par le couple GRANDGUILLOT dans le mémoire sur l'organisation comptable d'une entreprise hôtelière, face à la réalité pluri monétaire : cas du_Park hôtel/ Lubumbashi de CHARLES LUPANZULA MUSUBAO définit la comptabilité comme un système d'organisation de l'information financière permettant de saisir, classer, enregistrer des données de base et présenter des états reflétant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité à la date de clôture.

Pour Alain FAYEL et Daniel PERNOT, cités dans le mémoire sur l'organisation comptable d'une entreprise hôtelière, face à la réalité pluri monétaire : cas du Park hôtel/ Lubumbashi de CHARLES LUPANZULA MUSUBAO la comptabilité n'est pas

seulement une technique ou un langage, mais avant tout un outil dont il est indispensable de savoir se servir et qui doit être parfaitement adapté aux tâches qu'il doit remplir.

Le professeur Guy SIMONET dans son ouvrage ‘ ‘ la comptabilité des entreprises d'assurance’ ’ 5^{ème} édition définit la comptabilité comme une technique dont l'objectif principal est, à partir d'une situation initiale dressée de l'entreprise, d'enregistrer en unités monétaires les mouvements modifiant cette situation, afin d'en établir une situation finale.

Les différents types de comptabilité

On distingue : la comptabilité publique, la comptabilité privée et la comptabilité nationale.

- La comptabilité publique

Elle détermine les recettes et dépenses de l'Etat et des autres collectivités publiques.

- La comptabilité privée est celle que tiennent tous les autres acteurs économiques. Ces acteurs utilisent l'une des deux méthodes comptables (simple et en partie double) que nous verrons plus loin, au choix pour certains organismes (associations, petites entreprises) ou imposées par certains critères fiscaux, économiques et sociaux.

La comptabilité privée peut prendre deux formes à savoir :

- o la comptabilité générale ou comptabilité financière ;
- o la comptabilité analytique, ou comptabilité de gestion.

La comptabilité générale ou comptabilité financière s'appuie essentiellement sur la technique de la comptabilité en partie double. Elle est là pour recenser les biens que possède l'entreprise (qu'on appelle ses actifs) et les dettes qu'elle a (ses passifs). Outil d'information obligatoire pour les entreprises au –delà d'une certaine taille ou d'un certain volume d'affaires, elle peut être fortement réglementée et contrôlée selon les législations nationales. Son objectif essentiel est d'informer les dirigeants et les tiers (propriétaires, prêteurs, fisc, etc.) sur la situation économique de l'entité. Elle sert de base au calcul du résultat et au calcul de l'impôt. C'est la comptabilité la plus répandue.

La comptabilité analytique, ou comptabilité de gestion est une comptabilité qui cherche à déterminer le coût de revient des produits et des services que vend une entreprise. Dans le cas d'une entreprise qui achète des produits (par exemple des planches de bois) et les revend sans les avoir modifiés, le coût de revient est essentiellement le prix d'achat des

produits. Mais si l'entreprise les modifie (elle fabrique des meubles par exemple), le coût de revient est bien plus complexe : il intègre des salaires, des dépenses d'électricité, de petit outillage, de produits "consommables" (colles, vernis), etc. Si l'entreprise ne fait qu'un type de meubles, il lui suffit de diviser toutes ses dépenses par le nombre de meubles fabriqués pour connaître son coût de revient. Mais si elle fabrique plusieurs types de meubles la comptabilité générale ne peut pas lui donner le coût de revient par type de meuble. Elle trouvera l'information dans sa comptabilité analytique, qui lui donnera aussi d'autres informations de gestion : coût de revient d'un centre, coût de marge réalisée par produit, par atelier, etc. Elle n'est pas obligatoire mais en pratique indispensable pour les grandes entreprises dont le processus de production est complexe. Au sein de cette comptabilité nous avons aussi la comptabilité des sociétés d'assurance, la comptabilité de réassurance, la comptabilité groupe.

La comptabilité nationale est agrégée au niveau d'un pays, les comptabilités publiques et les comptabilités privées donnent l'image de la situation économique du pays.

a-9) Les méthodes de la comptabilité financière

Il existe deux méthodes de comptabilisation : la comptabilité simple et la comptabilité en partie double. Précisons que dans toutes les deux méthodes, on passe des écritures datées, chiffrées (montant), allouées à un compte, explicitées par un libellé et correspondant à un document répertorié qui doit toujours en retour pouvoir justifier une écriture comptable (une facture, un relevé de compte bancaire, une feuille d'impôt à payer, etc.). Une écriture comptable ainsi justifiée peut alors être opposable à des tiers (Etat, actionnaires, organismes sociaux, justice etc.). On subdivise généralement les opérations en catégories correspondant à des comptes numérotés et libellés que détermine le plan comptable. On distingue les « comptes de bilan » et les « comptes de résultat ».

Les comptes de bilan correspondent à ce que l'entité possède (les bâtiments, les machines, les comptes clients, les liquidités, les avoirs divers) et ce qu'elle doit (les capitaux propres, les dettes envers les fournisseurs, les organismes sociaux, les salariés, les établissements financiers, etc.).

Les comptes de résultat correspondent à l'activité de l'entité pour produire les richesses inscrites au bilan. On distingue les produits (ventes de matières produites ou de services, de marchandises ou production immobilisée) et les charges engagées pour atteindre ces

produits (achats de fournitures, d'énergie, de service, frais généraux, cotisations d'adhérents, etc.).

✚ La comptabilité simple

Elle est basée sur la distinction des recettes et des dépenses et la détermination d'un solde entre le total des dépenses et le total des recettes telles qu'elles apparaissent dans le journal de banque et le journal de caisse. Chaque évènement économique est reporté sur un cahier à deux colonnes : la première colonne pour décrire l'évènement, la deuxième pour mettre son montant, en plus ou en moins selon qu'il s'agit d'un encaissement ou d'une dépense pour celui qui tient la comptabilité. Ce type de comptabilité dit « caisse » ne permet pas de faire apparaître les variations de stock (et, plus généralement, du patrimoine), de sorte qu'elle peut laisser penser que tout va bien alors qu'on est en train de vendre les "bijoux de famille" (et inversement, faire croire que la situation est difficile, alors que c'est simplement le stock qui grossit). Elle ne convient donc que pour gérer un stock dont la valeur est stable ou relativement faible, c'est-à-dire pour des particuliers ou de toutes petites entreprises dont les évènements économiques sont très simples (par exemple : un cafetier qui encaisse au comptoir les consommations et rend la monnaie). Néanmoins, la comptabilité de caisse peut être perfectionnée par l'usage du plan comptable, permettant de déterminer des sous-totaux et des soldes par catégorie. Le solde général peut alors être subdivisé entre le solde des comptes de bilan et celui des comptes de résultats.

✚ La comptabilité en partie double

La partie double est une technique qui fonctionne sur la correspondance entre des ressources et leur emploi, entre une origine et une destination. Elle est basée sur un postulat bien connu des scientifiques : rien ne se crée, rien ne se perd, tout se transforme. En terme économique, cela se traduit par deux règles : toute la valeur qui circule dans une entreprise ne fait que déplacer l'enrichissement d'une entreprise, résulte de sa capacité à prélever cette richesse sur des tiers. C'est donc une technique basée sur un enregistrement réciproque et simultané de deux évènements financiers ou un accroissement du patrimoine, le crédit représentant l'inverse. Exemple de l'achat d'un véhicule : une entreprise qui achète un véhicule 10000 unités monétaires augmente son patrimoine puisqu'elle a un véhicule. C'est un débit. Elle doit payer ce véhicule, donc faire diminuer sa trésorerie, évènement que l'on inscrit au crédit. Cette technique est bien supérieure à la comptabilité simple. En effet, elle permet d'enregistrer non seulement les opérations financières

immédiates, mais aussi les opérations différées dans le temps : les emprunts, les prêts et les réserves ou provisions pour des opérations envisagées de façon certaine. De même, elle permet à tout instant d'assurer la richesse et les avoirs (ce que l'entreprise possède et qui est au débit) égaux aux dettes (ce que l'entreprise doit et qui est inscrit au crédit), si la richesse est créée (supposons la vente de services), le résultat de l'opération sera comptabilisé au bilan comme une dette envers l'actionnaire. On fait ainsi toujours correspondre une opération de recette ou de dépense avec un moyen de la réaliser.

Ceci donne une image la plus fidèle possible de l'état des richesses d'un organisme à tout moment et de ses interactions avec les différents acteurs dont il dépend. Certaines opérations avec taxes par exemple font entrer en jeu plusieurs débits et plusieurs crédits dont les sommes des débits doivent être égales aux sommes des crédits. Elles font recourir à un plan comptable pour catégoriser les opérations, mais chaque compte peut être débité ou crédité et dispose donc d'au moins deux colonnes.

L'historique des écritures reflète ainsi à chaque date, la photographie de la situation financière de l'entreprise, avec ses acquis, l'état de sa trésorerie, l'évaluation des risques, ses dettes et ses créances. Cette technique offre en outre des garanties de cohérence beaucoup plus grandes que celles d'une comptabilité simple. L'égalité entre les débits et les crédits permet en effet des contrôles sous plusieurs angles de la rigueur de la comptabilité. Notamment, le solde des comptes de bilan et celui des comptes de résultats doivent être égaux d'une part et d'autre part s'équilibrer : l'un créditeur (somme des crédits supérieure à celle des débits) et l'autre débiteur (somme des débits supérieure à celle des crédits). Ce système ne garantit pas complètement la lutte contre la fraude : généralement les opérations sont techniquement correctes (débit = crédit), mais la fraude provient de pièces comptables inventées ou trafiquées et/ou d'affectations de comptes erronées, voire à des abus de confiance (signature de deux chèques pour une même opération par exemple). Parfois ce sont des systèmes virtuels très sophistiqués qui sont employés. Le terme "partie double" est parfois pris au sens de comptabilité générale. Cette association est impropre car il existe des comptabilités analytiques tenues en partie double. Il est important de noter que la comptabilité est une technique protéiforme c'est-à-dire susceptible de prendre diverses formes ou d'en changer fréquemment selon les besoins des utilisateurs.

a-10) Rôle de la comptabilité

La comptabilité permet de connaître les performances et l'état général de l'entreprise. Elle permet de renseigner le chef d'entreprise sur les décisions de gestion à prendre en :

- gérant le plan comptable de la société ;
- tenant l'ensemble des comptes généraux de la société ainsi que les comptes divisionnaires en les justifiant ;
- répondant aux obligations d'information des tiers comme l'Etat à partir des différentes déclarations faites sous forme de tableau, elle dresse les richesses d'une nation aux actionnaires, banques, organismes sociaux ; elle est un moyen de preuve sur l'activité de l'entreprise dans les formes et délais prévus par la loi ;
- -produisant les états de synthèse à bonne date.

a-11) Tâches de la comptabilité

Elles sont diverses et concernent particulièrement, entre autres :

- le contrôle de la régularité des documents servant de justificatifs aux décaissements avant l'établissement des ordres de paiements et des chèques ;
- la tenue des comptes de la société ;
- l'enregistrement des opérations traduisant l'activité de l'entreprise conformément aux textes réglementaires ;
- le suivi des encaissements et décaissements de toute nature ;
- la correction d'éventuelles erreurs de comptabilisation.

Toutes ces opérations susvisées concourent à l'élaboration des états financiers.

a-12) Objectifs de la comptabilité générale

La comptabilité générale a un double objectif :

- la mesure du résultat ;
- l'évaluation du patrimoine et l'évaluation de la situation financière.

Elle est la mémoire sans laquelle le bon fonctionnement de l'entreprise pourrait être remis en cause. Pour cela, la comptabilité s'appuie sur un certain nombre de règles codifiées sous forme de référentiel applicable dans un espace géographique durant un temps déterminé.

La comptabilité générale dans l'OHADA est régie par les règles du SYCOAHADA

Pour garantir la qualité et la compréhension de l'information, toute comptabilité implique :

- une organisation répondant aux exigences de collecte, de tenue, de contrôle, de présentation, de communication et de vérification ;
- la mise en œuvre de méthodes et procédures ;
- l'utilisation d'une terminologie commune ;
- le respect des principes.

Nous nous intéressons particulièrement à la comptabilité des engagements

a-13) La comptabilité d'engagement

Définition

La comptabilité d'engagement est une méthode d'enregistrement comptable par laquelle les recettes et les dépenses sont comptabilisées lorsqu'elles sont acquises (recettes) ou engagées (dettes) même si elles se rapportent à des opérations qui ne se sont pas dénouées, payées sur le plan financier. Elle s'oppose à la comptabilité de trésorerie, méthode dans laquelle les opérations ne sont comptabilisées que lorsqu'elles ont généré un flux financier, c'est-à-dire lorsqu'elles ont été encaissées ou payées.

En pratique, la comptabilité d'engagement consiste à enregistrer toutes les pièces justificatives au jour d'établissement de celles-ci :

- les factures d'achats et de ventes sont comptabilisées à leur date de facture ;
- les encaissements et paiements sont comptabilisés à leur date d'émission (ou date d'effet) ;
- les salaires et charges sociales sont comptabilisés à chaque fin de mois ;
- les déclarations de TVA sont comptabilisées en fonction de leur périodicité (mois, trimestre ou année).

○ Les entités concernées par la comptabilité d'engagement

La comptabilité d'engagement est, dans certains cas, obligatoire et dans d'autres, facultative.

○ La comptabilité d'engagement obligatoire

Elles sont tenues d'établir leurs comptes en appliquant les règles de la comptabilité d'engagement :

- les sociétés commerciales qu'elles soient soumises à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés ;
- les SEL assimilées à des sociétés commerciales ;

- les sociétés civiles ayant opté pour IS ou soumises aux BIC, ayant un associé soumis à l'IS ou aux BIC, et les **associations** reconnues d'utilité publique ou émettant des valeurs mobilières.

L'application d'une comptabilité d'engagement peut également résulter d'une disposition statutaire.

Remarque : des mesures de simplification sont prévues pour les entreprises relevant du régime simplifié d'imposition en matière fiscale (et les comités d'entreprise de taille moyenne). Elles peuvent avoir recours à une comptabilité de trésorerie tout au long de l'exercice et ne peuvent comptabiliser les créances et les dettes qu'à la clôture de l'exercice.

📌 La comptabilité d'engagement facultative

Elle doit avoir recours à une simple comptabilité de trésorerie :

- les entreprises imposées au titre des BNC ;
- les associations qui ne remplissent pas les conditions de la comptabilité d'engagement ;
- les sociétés civiles non soumises à l'IS ni aux BIC (sous réserve qu'elles ne comptent aucun associé soumis à l'IS ou aux BIC) et notamment les SCI, Sociétés Civiles.

Certaines de ses entités peuvent avoir intérêt à avoir recours à la comptabilité d'engagement

📌 Avantages et inconvénients de la comptabilité d'engagement

Avantages de la comptabilité d'engagement

Incontestablement, la comptabilité d'engagement permet de recenser avec une précision importante les droits (créances) et obligations (dettes) d'une entreprise en temps réel (c'est-à-dire à tout moment, à condition que la comptabilité soit à jour) et à la clôture de l'exercice. Une comptabilité d'engagement donne une image beaucoup plus fidèle de l'activité et du patrimoine de l'entreprise.

Elle permet d'assurer un suivi plus performant des dettes et des créances, notamment grâce au lettrage des comptes de tiers qui permet d'identifier les mouvements en instance de dénouement.

Enfin, la comptabilité d'engagement assure le rattachement des charges et des produits à l'exercice comptable concerné. Cette caractéristique génère la comptabilisation de provisions, de charges à payer, de factures à recevoir et des factures à établir, etc.

✚ Inconvénients de la comptabilité d'engagement

La comptabilité d'engagement est un mode d'enregistrement plus contraignant que la comptabilité de trésorerie puisqu'il multiplie le nombre d'écritures ; il accentue donc le temps passé à la saisie comptable.

De plus, il impose l'établissement, à la clôture de l'exercice ou lors d'établissement de situations comptables intermédiaires, d'un état de rapprochement bancaire.

b) Point des connaissances liées à la commission en assurance

Le législateur CIMA à travers l'article 544 du code stipule que " Les commissions dues aux intermédiaires doivent être payées dans les trente (30) jours qui suivent la remise des primes à l'entreprise d'assurance". En cas de non-paiement par l'assureur dans le délai légal le montant des commissions dues produit intérêt de plein droit au double du taux d'escompte, dans la limite du taux de l'usure à compter de l'expiration du délai stipulé.

Il est nécessaire de rappeler que les courtiers sont des commerçants, ils n'ont aucun contrat avec la société ; ils placent les affaires dans les compagnies qu'ils veulent. Il est donc préjudiciable à toute compagnie d'assurance qui entretient de mauvaises relations avec ces derniers. Les agents généraux sont des délégués des sociétés d'assurance dont ils gèrent le portefeuille. Il existe un contrat entre la société et l'agent général dénommé traité de nomination qui régit leur relation professionnelle. Ce traité fixe les termes de sa rémunération basée essentiellement sur des commissions dont la grille est établie par la compagnie. Les mandataires non-salariés sont visés au quatrième alinéa de l'article 501 du code CIMA : ceux sont des personnes physiques non salariées et rémunérées à la commission. Cette catégorie est parfois dynamique sur certain marché.

c) Point des connaissances liées au règlement des sinistres

Le code CIMA à travers son **article 13 a interdit aux compagnies d'assurance de souscrire à des assurances à crédit sauf quelques cas exceptionnels prévus à alinéa 4 à 6 du même article.** Ce même code autorise l'assureur dans son article 16 la faculté de fixer le délai de règlement de sinistre dans la police sauf les dispositions de ***l'article 236 relatif à l'indemnisation des préjudices corporels consécutifs aux accidents de la circulation qui prévoit 01 mois à compter de l'expiration du délai de 15 jours prévu pour permettre***

la dénonciation de la transaction après sa conclusion si cette transaction s'avère irrespectueuse des dispositions du code CIMA.

La mission d'une compagnie d'assurance rappelons-le est d'encaisser des primes et de payer les sinistres. C'est pour cette raison que la CIMA à travers les dispositions de alinéa 4 à 6 de l'article 13 cités ci-dessus dispose qu' un délai de 60 jours au maximum peut être accordé aux souscripteurs si la prime excède 80 fois le SMIG annuel du pays de localisation ; le souscripteur signe un engagement exprès de payer la prime du contrat avant l'expiration délai convenu. En cas de matérialisation de l'engagement de payer la prime par un effet de commerce, le terme maximum stipulé n'excède pas un délai de 60 jours. Des primes sont afférentes à des branches d'assurance autres que l'automobile, la maladie et les transports sur facultés. La compagnie d'assurance doit payer dans les meilleurs délais les sinistres afin de remettre à temps les bénéficiaires des contrats dans la situation dans laquelle elles étaient avant la survenance des évènements dommageables et relancer dans un laps de temps le tissu économique.

Étant donné que le traitement des dossiers sinistres est l'un des critères essentiels de la satisfaction et de la fidélisation des assurés, la gestion des sinistres constitue un enjeu aussi important que celui de la réduction des coûts.

Nous allons mettre en relief quelques éléments qui font du règlement des sinistres un élément incontournable voire primordial pour la bonne marche de la compagnie d'une part et ensuite dans un cadre plus technique nous montrerons son impact sur les résultats de la société d'autre part. L'importance d'un règlement diligent en assurance réside en ce qu'il est :

- **Une vitrine de performance de la compagnie d'assurance**

La gestion des sinistres est un service clef pour tout programme d'assurances et se doit d'être mis aux premières loges des préoccupations d'une compagnie d'assurance.

Toute entreprise, quelle que soit son activité économique, mesure la pertinence de ses couvertures d'assurance au règlement rapide des sinistres.

En effet, c'est à l'occasion d'un sinistre qu'un assuré peut mesurer s'il dispose des partenaires à ses côtés capables de présenter et de défendre une demande d'indemnisation couvrant l'intégralité des pertes et préjudices qu'il a subis.

C'est pourquoi les compagnies se doivent d'être particulièrement vigilantes sur la qualité de leurs équipes et de leurs prestataires en matière de règlement des sinistres.

▪ **Un critère de la Solvabilité d'une entreprise d'assurance**

De manière classique la solvabilité d'une société d'assurance dans la zone CIMA est garantie par :

- ✚ des provisions techniques prudemment calculées, « suffisantes pour le règlement intégral des sinistres » ;
- ✚ des actifs sûrs (pas de risque de dépréciation), liquides (faciles à vendre en cas de nécessité pour l'entreprise), rentables (nécessité en assurance vie de procurer un rendement au moins égal au taux technique des contrats) et congruents (exprimés dans la même devise que les engagements) ;
- ✚ des fonds propres de niveau suffisamment élevé : supérieurs en tout état de cause au minimum de marge de solvabilité exigé par le code CIMA.

Désormais, la gestion des sinistres est devenue le quatrième (4ème) pilier de la solvabilité d'une compagnie d'assurance notamment dans son aspect cadence de paiement des sinistres.

En effet les contrôles vont s'effectuer sur l'effectivité des paiements de sinistres qui sera considéré comme un des critères de la solvabilité d'une compagnie d'assurance ; plus elle paie beaucoup et rapidement les sinistres, plus elle est considérée comme solvable.

Cet aspect est tellement pris à cœur par les instances de contrôle que des sanctions peuvent être prises contre les compagnies récalcitrantes en matière de règlement de sinistres.

▪ ***Un outil de différenciation vis-à-vis de la concurrence***

Le règlement diligent des sinistres est un élément déterminant dans la concurrence entre les compagnies et pour l'amélioration de l'image de l'industrie d'assurance.

Le phénomène de concurrence entre les différentes compagnies est tel que l'on assiste de plus en plus à la mise en œuvre de produits de plus en plus diversifiés et l'on enrichit de petits avantages. A la longue les différences tant sur la nature des produits que sur les prix s'amenuisent si bien que la différence doit se faire à d'autres niveaux.

Le règlement des sinistres demeure l'espace idéal pour faire la différence avec les autres compagnies ; à cet effet elles rivalisent d'ardeur et font preuve d'imagination qui doit être sans cesse renouvelée du fait de l'absence de brevet en matière d'innovation en assurance selon ZOURDANI Mourad, Cours de Marketing des assurances, DESSA I.I.A.2014-2016

- ***Une forte attente de la clientèle***
- Dans ce même cours, ZOURDANI affirme que selon une enquête réalisée en France, 47% des personnes interrogées se disent prêtes, lorsqu'elles apprécient leur compagnie d'assurance, à la recommander à leur famille ou à leurs proches. Un client satisfait en parlera en moyenne à 3 personnes autour de lui ; pour un client insatisfait c'est à 10 personnes qu'il en parlera.

A propos du règlement de sinistres et valeur de la marque Antonella di GREGORIO dans sa thèse professionnelle intitulée " La gestion des sinistres en assurance IARD, quels leviers d'optimisation et d'amélioration de la performance opérationnelle pour une gestion efficiente et innovante ? " De MBA CNAM /l'Enass (2009/2011) a affirmé que le règlement de sinistre quand il est maîtrisé, fournit à l'assureur les moyens de valoriser son capital marque et de réaliser des profits supplémentaires.

Lorsque la qualité du règlement de sinistre est réelle, le taux des résiliations liées et l'insatisfaction qu'ils pourraient générer sont moins élevés que celui consécutif à une variation du prix.

Les valeurs de la marque sont également renforcées en fournissant au client une prestation de substitution agréée, sélectionnée et labellisée. C'est bien au travers de ses prestataires agréés que l'entreprise d'assurance renforce sa marque et l'image de qualité qui lui est attachée, les prestataires étant engagés à son égard sur le terrain par des chartes de qualité et dispositifs contractuels adaptés.

Or ce gage de qualité doit être mis en exergue. Les assureurs doivent davantage communiquer et démontrer de la nécessité de la mise en place de ces services. Par ailleurs, ces services contribuent à fidéliser le client en dédramatisant le sinistre et allégeant les charges inhérentes à sa survenance qui ne sont pas prises en charge lors du règlement des dommages : frais de transport, frais engagés pour la recherche d'entreprises prestataires, location de véhicule de remplacement.

Toujours dans la même thèse l'auteur affirme à propos du règlement de sinistres et vente complémentaire que les assureurs ont moins d'occasions d'entrer en contact avec leurs clients. Le règlement du sinistre est également une occasion de recueillir des informations propres à justifier une modification du ou des contrats en cours. L'aboutissement de la démarche marketing des sinistres et la vente de nouveaux produits peuvent s'avérer opportun à cet instant.

Des produits complémentaires en prévision de sinistres à venir peuvent être proposés.

Les sommes accordées peuvent être réinvesties dans des produits d'épargne et assimilées auprès de la compagnie. Instaurer des démarches de rebond commercial par les gestionnaires est un levier majeur d'efficience. Or les potentiels offerts par les contacts téléphoniques restent encore sous-exploités par les assureurs.

d) Point des connaissances liées au reversement des primes aux réassureurs

Dans ce cadre SAHAM ASSURANCE BENIN bénéficie de la part de SAHAM RE. En effet SAHAM ASSURANCE BENIN étant une filiale du groupe international SAHAM, bénéficie d'un bon plan de réassurance de la part de sa captive SAHAM RE son principal réassureur. SAHAM RE offre un délai de 90 jours après la prise d'effet des contrats pour le versement des primes des risques rentrant dans le traité. Notre passage au service réassurance nous a permis de constater que SAHAM ASSURANCE BENIN dispose de plusieurs traité (EDP pour les dommages et biens ; quote part pour l'aviation générale ; et XS sur les autres risques tels que automobile, transport, incendie, accident corporel etc..). SAHAM RE accepte 80% des primes en assurance de SAHAM ASSURANCE BENIN. En plus de ces traités SAHAM BENIN ASSURANCE bénéficie des couvertures en ligne. Il est important de rappeler les réassureurs CICARE qui acceptent 15% des primes en réassurance de SAHAM ASSURANCE BENIN et AFRICARE 5%. Malgré cet avantage SAHAM ASSURANCE BENIN ne reverse pas dans le délai les primes aux réassureurs. Ce comportement laisse la compagnie à découvert et l'expose à une possibilité de disparition en cas de réalisation d'un gros risque non réassuré. Mais les avantages qu'offrent SAHAM RE à ses filiales dont fait partie SAHAM ASSURANCE BENIN le mettent un peu à l'abri. Mais cela ne justifierait pas une négligence du processus de reversement des primes. Il est donc important que nous accordions une place très importante à cette cause dans notre travail. Dans le processus de reversement de prime SAHAM ASSURANCE BENIN est confronté aux difficultés liées au change.

e) Point des connaissances liées à l'amélioration de la performance d'une entreprise par une bonne gestion de la comptabilité

L'amélioration de la performance d'une entreprise par une bonne gestion de la comptabilité a été abordée dans certaines études mais elle ne l'a pas été spécifiquement à la question de l'assurance.

Eccles 1999 dans la revue documentaire sur "la contribution de la comptabilité financière à l'accroissement des performances des PME et à la réduction de leur vulnérabilité" de Benoit LAVIGNE de UQTR souligne que certains facteurs qualitatifs comme la qualité, la satisfaction des clients, l'innovation, sont des dimensions non reflétées dans les bénéfices des entreprises, mais d'importants indicateurs de ses perspectives de croissance.

Cette même revue nous enseigne dans la publication "Améliorer l'efficacité de la gestion comptable de sa petite entreprise il est dit que la mise en place d'une procédure de gestion comptable vise à améliorer l'efficacité des dirigeants dans la prise de décision et d'assurer la continuité de l'entreprise dans le temps.

Pour assurer une gestion comptable efficace dans une petite entreprise, il est important d'effectuer un audit des besoins de manière à identifier les points de comptabilité qui doivent être tenus et ceux dont l'entreprise peut se passer. A ce niveau, la comptabilité générale avec les différents journaux d'achats, de vente, de banque, d'opérations diverses, de la paie et bien d'autres, constituent le minimum vital pour avoir des résultats dans le bon fonctionnement de l'entreprise. La mise en place d'un système de documentation administrative efficace pour faciliter le travail comptable permet également d'avoir des résultats efficaces tant sur le plan organisationnel qu'au niveau de la productivité générale de l'entreprise. Une gestion comptable pertinente revient à la mise en place d'une procédure de fournitures des pièces comptables, de la saisie adéquate de celles-ci ainsi qu'à une classification documentaire structurée pour pouvoir retrouver aisément ces justificatifs.

G. TUILLET dans son ouvrage "l'organisation comptable" affirme que dans la plupart des entreprises, le service de la comptabilité remplit une fraction des tâches d'un certain nombre de fonctions.

Dans le même ouvrage il affirme que l'entreprise doit avoir des tableaux des comptes répartis par fonction qui obéissent à ceux des journaux auxiliaires. On peut donc rapprocher :

- ✓ le journal de ventes (et d'avoir) de la fonction commerciale ;
- ✓ le journal d'achats (et d'avoir fournisseurs) des fonctions approvisionnements et investissements ;
- ✓ le journal de paye de la fonction gestion du personnel ;
- ✓ des journaux de trésorerie de la fonction financière ;
- ✓ la comptabilité analytique de la fonction de production mais les systèmes diffèrent essentiellement dans les liaisons comptables de fonction à fonction.

Paragraphe 2 : Choix de la méthodologie de travail

La méthodologie de cette étude sera caractérisée d'une part, par l'approche empirique consacrée à la description des méthodes et d'autre part, par l'approche théorique issue des contributions antérieures.

1- Approche empirique

Il s'agit pour nous de mettre en exergue la méthode de l'enquête envisagée et les outils pour présenter les résultats.

a) Objectif de l'enquête et identification de la population mère

a-1) Objectif de l'enquête

Notre enquête a pour objectif de collecter les données nécessaires à la vérification des hypothèses formulées ci-dessus à savoir :

- ✚ Le retard dans le paiement des commissions par la comptabilité
- ✚ Le retard dans la liquidation des sinistres
- ✚ Le retard dans le reversement des primes aux réassureurs

a-2) Population mère et nature de l'enquête

Nos investigations sont faites fondamentalement auprès des cadres de la société. Il s'agit donc en majorité d'une enquête intérieure à la compagnie d'assurance. Nous avons aussi interrogé quelques partenaires. Compte tenu de la sensibilité des questions et du peu de temps dont nous avons disposé, nous n'avons pas pu aller auprès des agents des bureaux et des agents généraux qui sont installés sur toute l'étendue du territoire national. La population mère est alors composée des cadres de la société et de quelques partenaires qui viennent régulièrement dans la compagnie. Dans une logique d'extrapolation, cette population mère peut être comprise comme incluant tout le personnel de l'entreprise.

Notre enquête a été réalisée d'une part à l'aide de questionnaire adressée à notre cible et d'autre part avec un guide d'entretien. Ce questionnaire comporte plusieurs types de questions conçues sur la base des problèmes spécifiques de notre étude.

2- Echantillonnage et outils de présentation des résultats

Nous précisons ici l'échantillonnage de notre étude et les outils à utiliser pour présenter les résultats.

a) Echantillonnage

Nous avons opté pour une enquête auprès des cadres au nombre de 05 et chargés de service au nombre de 11 qui sont installés à la direction générale et quelques partenaires (intermédiaires et apporteurs d'affaires) au nombre de 24. La population mère est composée alors de 40 personnes

b) Outils de présentation des résultats

Le dépouillement des données recueillies a été fait de façon manuelle. Ces données seront présentées dans des tableaux.

c) Approches théoriques

La dimension théorique vise à déterminer les outils de vérification des hypothèses afin de déterminer les causes réelles à la base des problèmes. Il a été question de faire recours à une revue documentaire en vue de faire le point des connaissances en ce qui concerne les problèmes spécifiques à résoudre.

Dans le cadre de notre étude, il ne nous a pas été possible de retenir de théorie pour la résolution des problèmes identifiés ; l'outil d'analyse retenu est le seuil de décision. Cet outil sera appliqué aux différentes réponses données par les individus de l'échantillon choisi.

Nous ferons aussi le point de la mobilisation des données et celui de la réalisation de l'enquête. Naturellement, les difficultés rencontrées ainsi que la limite des données recueillies seront également relatées.

d) Mobilisation des données et réalisation de l'enquête

d-1) Mobilisation des données

Cet exercice n'est que le prolongement de celui déjà effectué au niveau de la dimension empirique. Toutefois, il est important de rappeler que notre étude est basée sur un échantillon de 40 composée de cadres, chargés et des partenaires tel que défini plus haut.

d-2) Réalisation de l'enquête

Le questionnaire initialement élaboré a été adressé à une catégorie particulière de personnes, notamment à notre maître de mémoire en vue de recueillir son avis sur sa praticabilité. Le questionnaire définitif a donc tenu compte des observations de ce dernier. Il a été par la suite adressé à l'échantillon retenu. Quant au guide d'entretien, il nous a permis de conduire et ce, sur rendez-vous, des discussions avec la cible de notre étude.

e) Difficultés rencontrées et limites des données

e-1) Difficultés rencontrées

Elles ont trait fondamentalement à l'indisponibilité des enquêtés qui sont souvent retenus par des obligations professionnelles. La réticence de certains enquêtés n'était pas aussi absente de la liste des difficultés, la discrétion professionnelle obligeant. De même, les difficultés liées à l'obtention de bibliographie sur l'efficacité de la gestion comptable dans le secteur de l'assurance, a rendu pénible l'élaboration de notre document.

Néanmoins, ces difficultés ne sont pas de nature à porter préjudice au caractère professionnel et technique des résultats obtenus, en raison d'une part, de notre détermination à lever le voile sur le mythe de la gestion comptable dans les compagnies d'assurance dans la zone CIMA et d'autre part, de notre patience et de notre persévérance qui nous ont permis de les contourner.

e-2) Limites des données recueillies

Ces limites sont inhérentes à la fiabilité des informations obtenues ; notre étude demeure donc dépendante des informations que nous avons reçues en raison du temps relativement court et des moyens aussi précaires dont nous avons disposé. Le peu de temps que les enquêtés ont consacré à nos questions et notre expérience limitée en matière de conduite d'enquête et de mobilisation de données professionnelles limitent aussi les données

recueillies. Néanmoins, nous nous sommes efforcé de respecter autant que possible les normes et principes académiques établis en la matière.

Après avoir précisé les dimensions de l'étude et collecté les données, il ne nous reste qu'à présenter ces données, à analyser les résultats qui en sont issus et à proposer des approches de solution conséquentes. C'est la raison d'être de la section 2 de nos travaux.

SECTION 2 : Vérifications des hypothèses et approches de solution

Deux paragraphes meubleront le contenu de la présente section. Le premier présentera les données et vérifiera les hypothèses de l'étude ; le second abordera les approches de solution ainsi que les conditions de mise en œuvre de ces solutions.

Paragraphe 1 : Présentation des résultats et vérifications des hypothèses

1- Présentation, analyse des résultats et formulations du diagnostic

La présentation des données collectées au cours de notre enquête et leur analyse se feront par problème spécifique.

a) Présentation et analyse des résultats liés au retard dans le paiement des commissions par la comptabilité.

L'enquête réalisée sur les facteurs explicatifs de ce problème nous a permis d'obtenir les informations suivantes telles que présentées dans le tableau ci-après

Tableau 10 : Répartition des avis des enquêtés sur le PS n°1

Causes	Effectifs	Fréquences relatives en %
La génération des commissions apporteur par apporteur par la comptabilité	28	70
La vérification des encaissements réels sur les relevés bancaires par la comptabilité	05	12
Long délai de signature des chèques par le DAFC et DG	03	8
Autres	04	10
Total	40	100

Source : Résultats de nos enquêtes

Il se dégage de ce tableau que 70% des enquêtés justifient le retard du paiement des commissions par *la génération des commissions apporteur par apporteur par la comptabilité* ; 12% de ces personnes pensent que ce retard est due à la vérification des encaissements réels sur les relevés bancaires par la comptabilité ; 8% ont affirmé qu'elle est la conséquence du long délai de signature des chèques par le DAFC et le DG et 10% de ces enquêtés ont eu d'avis autres que ceux que nous avons énumérés.

b) Présentation et analyse des résultats liés au retard dans la liquidation des sinistres par la comptabilité

Tableau 11 : Répartition des avis des enquêtés sur le PS n°2

causes	Effectifs	Fréquences relatives en %
Long délai de signature des chèques par le DAFC et le DG	07	18
La lourdeur dans le traitement de chaque dossier sinistre	31	78
Autres	02	4
Total	40	100

Source : Résultats de nos enquêtes

Les résultats du tableau n°11 montrent que 18% des personnes ayant participé à nos enquêtes ont retenu la tendance au long délai de signature des chèques pour expliquer le retard dans la liquidation des sinistres par la comptabilité ; 78% des avis recueillis sont favorables à la lourdeur dans le traitement de chaque dossier sinistre pour expliquer ce problème tandis que 4% des individus ont d'autres opinions sur ce problème.

c) Présentation et analyse des résultats liés au retard de versement des primes aux réassureurs par la comptabilité

Tableau 12: Répartition des avis des enquêtés sur le PS n°3

causes	Effectifs	Fréquences relatives en %
L'existence de plusieurs réassureurs	14	35
Difficulté d'obtention de change au Ministère des finances et de l'économie	23	57
Autres	03	8
Total	40	100

Source : Résultats de nos enquêtes

Selon ce tableau, 35% des personnes enquêtées expliquent que le retard des versements des primes aux réassureurs dépend de l'existence de plusieurs réassureurs ; 57% de ces

personnes trouvent que la raison de ce problème est liée à la difficulté d'obtention de change au Ministère des finances et de l'économie et 8% ont d'avis contraire aux deux causes précédentes.

2- Vérification des hypothèses et formulation du diagnostic

Nous vérifierons successivement les hypothèses préalablement établies et établirons le diagnostic dans la présente partie.

a) Degré de vérification de l'hypothèse N°1

Le traitement des données d'enquêtes fait ressortir que 70% des enquêtés justifient le retard dans le paiement des commissions par la génération des commissions apporteur par apporteur par la comptabilité ; 12% de ces personnes pensent que ce retard est due à la vérification des encaissements réels sur les relevés bancaires par la comptabilité ; 8% ont affirmé qu'elle est la conséquence du long délai de signature des chèques par le DAFC et le DG et 10% de ces enquêtés ont eu d'avis autres que ceux que nous avons énumérés. Le seuil de décision dans ce cas étant de 25%, l'hypothèse N°1 selon laquelle le retard dans le paiement des commissions est dû par la génération des commissions apporteur par apporteur par la comptabilité est donc confirmée.

b) Degré de vérification de l'hypothèse N°2

Selon les données d'enquêtes relatives à cette hypothèse, 78% des avis recueillis sont favorables à la lourdeur dans le traitement de chaque dossier sinistre pour expliquer ce problème ; 18% des personnes ayant participé à nos enquêtes ont retenu la tendance au long délai de signature des chèques pour expliquer le retard dans la liquidation des sinistres par la comptabilité, tandis que 4% des individus ont d'autres opinions sur ce problème. Le seuil de décision dans ce cas étant de 33.33%, l'hypothèse selon laquelle la lourdeur dans le traitement des dossiers sinistres par la comptabilité justifie le retard dans la liquidation des sinistres est confirmée.

c) Degré de vérification de l'hypothèse N°3

Il ressort des résultats de cette enquête que 57% des personnes interrogées trouvent que le retard dans le versement des primes aux réassureurs est lié à la difficulté d'obtention de change au Ministère des finances et de l'économie, 35% des enquêtées expliquent que ce problème dépend de l'existence de plusieurs réassureurs et 8% ont des raisons diverses aux précédentes pour expliquer de ce problème. Le seuil de décision étant 33,33%, l'hypothèse

selon laquelle le retard dans le versement des primes aux réassureurs est la conséquence des difficultés d'obtention de l'autorisation de change au Ministère des finances et de l'économie est donc confirmée.

3- Etablissement du diagnostic

Cet exercice consiste à affecter à chaque problème la cause réelle se trouvant à sa base.

a- Elément du diagnostic N°1

Au regard des résultats établis le retard dans le paiement des commissions est due à la génération des commissions apporteur par apporteur par la comptabilité.

b- Elément du diagnostic N°2

En considération des analyses des données des enquêtes, la lourdeur dans le traitement des dossiers sinistres expliquent le retard dans le paiement des sinistres.

c-) Elément du diagnostic N°3

L'analyse des données mobilisées nous permet d'établir que les difficultés d'obtention d'autorisation de change expliquent le retard dans le versement des primes aux réassureurs.

Paragraphe 2 : Approches de solution et conditions de leur mise en œuvre pour une efficacité de la gestion comptable à SAHAM ASSURANCE BENIN

Trouver une solution à un problème, c'est identifier les moyens d'éradication des causes justifiant l'avènement de ce problème. Le présent paragraphe sera donc consacré à la proposition des mesures de solution et conditions à mettre en œuvre pour l'éradication des causes réelles précédemment identifiées et se trouvant à la base du problème en résolution.

1) Approches de solution aux problèmes liés au retard de paiement des commissions

Le retard dans le paiement des commissions résulte au regard du diagnostic établi à la génération des commissions apporteur par apporteur. Ce problème étant très important pour l'évolution de la compagnie ; il urge que la comptabilité prenne d'énormes mesures pour endiguer ce mal. En effet, comme nous l'avons montré précédemment, les intermédiaires et les apporteurs sont des principaux artisans de la production de SAHAM ASSURANCE BENIN. Les commissions constituent leurs revenus et on ne peut envisager les fidéliser sans un paiement diligent de ces montants. C'est d'ailleurs pour cette raison

que la CIMA à travers son article 544 exige son paiement dans un délai de 30 jours au plus tard et SAHAM ASSURANCE BENIN promet de payer aux acteurs au plus tard, le 10 du début de chaque mois. Le personnel animant ce service étant qualifié, il faut donc mener des actions pour la correction des insuffisances décelées. Toutes les activités menées à la comptabilité sont très importantes. Face à cette difficulté du personnel de la comptabilité de définir l'ordre de traitement des dossiers, il est souhaitable que le manuel de procédure comptable de la société puisse être revu afin de définir les priorités et les mécanismes de résolution de ces dernières pour éviter un chevauchement des tâches à des dates précises du mois.

Après le dépouillement des résultats du questionnaire soumis à la réflexion des enquêtés, nous avons constaté que la majorité des intermédiaires, apporteurs et responsables des services production ont avoué que le système de paiement des commissions est lourd et qu'il est impératif de trouver une solution d'allègement de traitement commissions. Pour ce faire ils ont proposé :

- la dotation du service caisse d'éléments adéquats pour lui transférer cette prérogative ;
- le service production du fait qu'il est le premier collaborateur des intermédiaires pour procéder à la génération desdits commissions ;
- la consultation des informaticiens pour doter la comptabilité d'un logiciel simple efficace autre que Milliard afin de réduire le délai de génération des commissions ;
- à défaut de ces trois mesures, recruter un agent comptable chargé de générer les commissions et de procéder à la vérification réelle des encaissements sur les relevés bancaires ;
- l'équipement de la comptabilité d'assez de matériels informatiques afin de permettre aux stagiaires de participer aux travaux de génération des commissions ;
- alléger le processus de paiement des commissions ;
- la diminution des tâches afférentes à la comptabilité par l'établissement des chèques à la production ou à la trésorerie, et confier au service trésorerie la vérification des encaissements réels ;
- donner habileté au DAFC ou au DG de liquider les commissions après l'établissement des chèques par les services (production, trésorerie) ;

- renforcer le personnel de la comptabilité vue l'immensité des tâches qui y sont effectuées ou redéfinir le manuel de procédure comptable et interne pour préciser les tâches prioritaires afin d'éviter que tous les services se plaignent au même moment du frein que ce service constitue à leur égard.

En dehors du paiement des commissions les producteurs se sont plaints du retard dans le paiement des sommes dues aux souscripteurs de police suite aux factures d'avoir et pour cela ils ont recommandé la réorganisation du travail

2) Approches de solution aux problèmes liés au retard de liquidation des sinistres

Le retard dans le paiement des sinistres résulte en considération du diagnostic établi, de la lourdeur dans le traitement des dossiers sinistres par la comptabilité. Cette situation porte préjudice à l'image de la société. La résolution de ce problème est indispensable à la réalisation des performances techniques. Pour cela il faut :

- ❖ une gestion du temps et une organisation du travail qui manque le plus aux acteurs de la comptabilité ; ainsi ils peuvent s'appuyer sur au moins trois leviers pour améliorer la gestion du temps et l'organisation de leur travail ; ils doivent faire un bilan de l'utilisation du temps, analyser les causes principales de pertes de temps et les contraintes de l'environnement , connaître et savoir utiliser leurs énergies ; pour cela ils doivent savoir se concentrer, se motiver, s'arrêter, se relaxer, veiller à leur santé , intégrer le stress en se servant du « bon stress » et sachant se protéger du « mauvais stress et gérer au quotidien les situations de stress , s'organiser pour mieux gérer le temps , hiérarchiser leur travail par une distinction entre « urgences » et « priorités » , chercher l'efficacité en développant la diplomatie pour agir face aux urgences ;utiliser méthodes et outils pour mieux gérer le temps, planifier les tâches, ménager le temps pour les imprévus, aménager l'espace de travail, savoir ménager des plages de tranquillité pour les travaux qui demandent de la concentration.
- ❖ une gestion du stress et des émotions : l'immensité des tâches à accomplir à la comptabilité est un facteur important de stress auprès des employés ; car ces derniers font souvent l'objet de pressions autant internes qu'externes. Cela peut constituer un

élément de baisse du rendement et de l'efficacité du fait de la réaction négative sur le plan comportemental et psychologique. Il s'agira pour les comptables de savoir maîtriser leur émotion afin de pouvoir agir avec professionnalisme pour l'intérêt de la compagnie. Les responsables de la société se doivent de détecter et prévenir ces cas afin de réduire au maximum le risque de baisse du rendement de leurs travailleurs.

- ❖ revoir le manuel de procédure comptable qui doit préciser les différentes étapes de traitement des dossiers sinistres à la comptabilité afin de fluidifier l'exécution des différentes tâches ;
- ❖ confier l'établissement des chèques aux services sinistres ou au service trésorerie ;
- ❖ donner habileté au DTR ou DG de procéder à la liquidation des sinistres après l'établissement des chèques par les services sinistres ou la trésorerie ;
- ❖ diminuer les tâches exécutées à la comptabilité en exigeant seulement une apposition du cachet payé uniquement sur la quote du dossier sinistre ou sur la fiche de demande d'établissement des chèques et la fiche technique ou encore en reportant le numéro du sinistre sur ces pièces importantes du dossier étant donné que toutes les pièces composant un dossier sinistre ont des informations communes (date du sinistre, nom de l'assuré, nom du bénéficiaire, le numéro du sinistre) ;
- ❖ renforcer la comptabilité par d'autres agents.

3) Approches de solution aux problèmes liés au retard dans le versement des primes aux réassureurs

Les difficultés liées à l'obtention d'autorisation de change expliquent le retard dans le versement des primes aux réassureurs. Cette situation laisse la compagnie à découvert. Des mesures importantes doivent être prises pour y remédier. Au nombre de ces mesures nous pouvons citer :

- l'ouverture d'un seul compte bancaire avec le réassureur ;
- la facilitation de l'autorisation de change par le Ministère des Finances et de l'Economie à travers la définition d'un bon cadre de collaboration avec les autorités du dudit ministère ; à ce propos nous proposons que les comptables de la compagnie se rapprochent des autorités du Ministère des Finances et de l'Economie pour leur expliquer l'importance de la réassurance dans la survie de la compagnie d'assurance

étant donné que la plupart des autorités de ce ministère et surtout de la direction monétaire ne détiennent pas grandes connaissances en la matière ;

- la compagnie doit s'efforcer à avoir plus de contrats avec les réassureurs de sa zone monétaire pour éviter des difficultés de change ;
- négocier dès la conclusion du contrat avec les réassureurs hors union monétaire pour qu'ils envoient à temps les contrats et la facture afin de faciliter l'obtention de l'autorisation de change ;
- confier le processus de versement des primes des réassureurs au service trésorerie.

En dehors des propositions faites pour résoudre ces trois problèmes, nous recommandons aussi à la trésorerie de vite mettre à temps des fonds à la disposition de la comptabilité afin qu'elle puisse disposer de liquidité pour tenir à ses engagements après l'épuisement des tâches comptables.

CONCLUSION GENERALE

La comptabilité est une technique de collecte, de traitement et d'analyse des données à base chiffrées. Elle fournit des informations sur la situation de l'entreprise aux personnels et aux partenaires. C'est à travers ses chiffres qu'on peut mesurer les performances de l'entreprise afin de prendre d'importantes décisions concernant l'entreprise. Dans une compagnie d'assurance, sa mission est énorme. En effet durant le séjour à SAHAM ASSURANCE BENIN nous avons fait d'énormes constats qui réfutent l'idée que détient l'opinion publique sur la comptabilité à savoir que son rôle est de passer les écritures et d'équilibrer les comptes sans savoir les sources d'enrichissement de la compagnie ou sans détenir en son sein aucun élément pour participer de façon active à l'accroissement des performances de l'entreprise. Elle est au cœur des activités de la compagnie à la technique comme à la finance. Dans notre travail nous nous sommes intéressés à la direction technique composée de la production, le commercial, les sinistres et la réassurance. Le service commercial n'étant pas encore opérationnel, ses tâches sont attribuées à la production. Les relations qu'entretiennent chacun de ces services avec la comptabilité ont été clairement énumérées dans le document mais, nous avons le plaisir de les rappeler. Il s'agit pour la production d'accroître le chiffre d'affaires de la compagnie par la motivation de ces véritables partenaires que sont les intermédiaires et les apporteurs d'affaires à travers le paiement rapide des commissions qui leur reviennent. Ces commissions sont la rémunération qu'ils obtiennent en contre partie du risque confié à la compagnie. Ils ne vivent que de ce revenu. Toute lenteur dans le traitement de ce dossier entraîne une démotivation et par ricochet une baisse de la production. Les différentes analyses nous ont permis d'identifier la véritable cause de ce blocage qui est, d'après les enquêtes auprès de la population mère, la génération des commissions apporteur par apporteur. D'autres causes ont été identifiées telles que la vérification des encaissements réels par la comptabilité et le long délai de signature des chèques. A tous ces problèmes, nous avons proposé des solutions qui certainement seront mis en œuvre pour booster la production de la compagnie. Quant au sinistre, il est le service qui reste le plus dans le viseur des contrôleurs de la DA et de la CRCA à cause de son impact sur la vie socio-économique des citoyens bénéficiaires des contrats et sur l'économie, pour la simple raison que tout retard dans le paiement des indemnités peut empêcher les grosses firmes de redémarrer leurs activités. Ce faisant le tissu économique prendra un coup. Les différentes réglementations de la CIMA sont claires en la matière. En dehors de ces contraintes,

l'image de la société prendra un mauvais coup si les assurés ont un avis défavorable sur la qualité des prestations de la compagnie. Nous savons tous, que l'accroissement des performances de la société est dû en grande partie à l'image que le public détient de cette compagnie. En assurance cela passe par le règlement des sinistres. Le diagnostic effectué dans ce document avec les enquêtés a révélé que la véritable source du problème est la lourdeur dans le traitement des dossiers sinistres par la comptabilité. A cette cause de véritables solutions ont été proposées pour fluidifier les tâches à la comptabilité. Ces solutions permettront sans nul doute un règlement diligent des sinistres et une parfaite collaboration entre ces deux services. La réassurance comme nous savons est l'assurance de l'assureur. Elle vient au secours de la compagnie en cas de réalisation des gros sinistres. Ce secours est accordé si et seulement si les primes ont été versées aux réassureurs à temps. Malgré le fait que SAHAM ASSURANCE dispose d'un plan de réassurance avantageux que lui offre sa captive SAHAM RE, elle accuse d'énormes retards dans le versement des primes aux réassureurs. Cette attitude est très dangereuse parce qu'elle laisse la société à découvert. L'analyse minutieuse effectuée avec les enquêtés a prouvé que ce sont les difficultés liées à l'autorisation de change au Ministère des Finances et de l'Economie qui conduisent SAHAM ASSURANCE BENIN à cette situation. Pour y remédier des mesures ont été identifiées et proposées dans le présent travail pour permettre à cette compagnie de se mettre à l'abri afin de rendre pérenne ses activités. L'étude sur la comptabilité nous a permis de déceler son rôle dans une compagnie d'assurance. Ce travail qui a porté sur SAHAM ASSURANCE BENIN nous conduit à identifier les différents blocages que rencontrent ce service et qui l'empêchent d'exercer sa mission de maillon important de la compagnie. Grâce à notre dynamisme et à la collaboration de toutes les personnes identifiées pour participer à l'élaboration de ce document nous avons identifié des pistes de solution que nous espérons que les différents acteurs concernés mettront en pratique afin que cette compagnie d'assurance jeune et pleine d'avenir puisse atteindre les différents objectifs que les dirigeants se sont fixés sur le marché très concurrentiels d'assurance au Bénin.

BIBLIOGRAPHIE

I- Ouvrages

GUY SIMONET, la comptabilité des entreprises d'assurance 5ème édition

G. TUILLET, collection la vie des entreprises DUNOD ECONOMIE édition 1969

Code CIMA nouvelle édition 2014

ZACHARIE YIGBEDEK l'Assurance automobile théorie et pratique presse universitaire de YAOUNDE troisième édition 2015

II- Cours

HUGUETTE KAMADJOU cours comptabilité générale DESS-A 22ème promotion

FRANSADY KONDE cours de comptabilité des Sociétés d'assurance MST-A 12ème promotion

ABOUO BERNARD cours comptabilité des sociétés DESS-A 22ème promotion

LOSSENI SANGARE cours de réassurance DESS-A 22ème promotion

MOURAD ZOURDANI cours de marketing DESS-A 22^{ème} promotion

Zacharie YIGBEDEK cours de droit du contrat des assurances DESS-A 22^{ème} promotion

SY Ousmane cours de législation des sociétés d'assurance DESS-A 22^{ème} promotion

III- Mémoires

M. Alia THIAM Mémoire sur La gestion des sinistres ; outil de performance et rentabilité d'une compagnie d'assurance IARDT : cas de la compagnie d'Amsa Assurances Sénégal DESS-A 21ème promotion

CHARLES LUPANZULA MUSUBAO Mémoire sur l'organisation comptable d'une entreprise hôtelière, face à la réalité pluri monétaire : cas du Park hôtel/ Lubumbashi

IV -Thèse

ANTONELLA DI GREGORIO Thèse professionnelle sur la gestion des sinistres en assurance IARD, quels leviers d'optimisation et d'amélioration de la performance opérationnelle pour une gestion efficiente et innovante? MBA CNAM/ ENASS (2009/2011)

V - Revue documentaire

Benoit LAVIGNE Revue documentaire sur "la contribution de la comptabilité financière à l'accroissement des performances des PME et à la réduction de leur vulnérabilité"
UQTR

VI- Recherche sur internet

ANNEXES

QUESTIONNAIRE

Dans le cadre de la rédaction d'un mémoire de DESS en assurance dont le thème est "Efficacité de la gestion comptable : Un levier pour améliorer les performances techniques d'une compagnie d'assurance IARD : cas de SAHAM ASSURANCE BENIN", le questionnaire ci-dessous vous est soumis dans le but de contribuer à améliorer les performances de la comptabilité à SAHAM ASSURANCE BENIN.

Nous vous rappelons que les résultats seront confidentiels et publiés sous forme anonyme conformément à l'article 25 de la loi n°99-014 la 12/04/2000 portant création, organisation et fonctionnement du Conseil de la statistique en république du Bénin.

NB

A-Vous n'êtes pas tenu de répondre à toutes les questions

b-Veuillez mettre une croix sur la (ou les) réponse(s) qui vous semble(nt) être plausible(s) et essayez de faire une petite rédaction aux réponses subjectives comme "Autres"

Ville

Nom et prénoms du répondant

.....

.....

Adresse téléphonique.....

Adresse postal ou email.....

Quelle est la qualité du répondant.....

Questionnaire

1- Selon vous les commissions des intermédiaires et apporteurs sont-elles payées à temps ? oui non

2- Si non quelle sont selon vous les raisons ?

- La génération des commissions apporteur par apporteur par la comptabilité

- La vérification des encaissements réels sur les relevés bancaires par la comptabilité avant paiement
- Le long délai de signature des chèques par le DAFC et DG
- Autres.....
.....
.....

3- Quelles sont les solutions que vous proposez pour y remédier ?

- La génération des commissions par les services de production
 - Règlement sans tenir compte de la vérification des encaissements réels sur les relevés bancaires
- Raccourcir le délai en donnant habilitation au DTR et DG
- Autres.....
.....
.....

4-Selon vous les sinistres sont liquidés à bonne date par la comptabilité ? Oui
non

5- Si non quelles sont alors les raisons selon vous ?

- L'établissement des chèques par la comptabilité
 - Apposition du cachet payé sur chaque page du dossier
 - Long délai de signature des chèques par le DAFC et le DG
- Autres.....
.....
.....

6- Selon vous quelles sont les solutions ?

- Etablissement des chèques par les services sinistres
- Apposition du cachet uniquement sur la quote.
- Reporter le numéro du sinistre uniquement sur toutes les pièces du dossier
- Donner habilité au DTR et DG pour liquider les sinistres

Autres.....
.....
.....

7- Selon vous les primes sont –elles versées à temps aux réassureurs ? Oui non

8-Si non quelles sont selon vous les raisons ?

- Les difficultés liées à l'obtention de l'autorisation de change au ministère des finances et de l'économie ?
- Le processus de virement ?
- Ecart sur le montant à reverser et le montant système
- Autres.....
.....
.....

9- Que préconisez –vous pour y remédier

.....
.....
.....
.....
.....

10- Autres avis sur les prestations du service comptabilité

.....
.....
.....
.....
.....

11- Autres propositions de solutions pour améliorer les prestations de la comptabilité

.....
.....



.....
.....

Merci pour votre collaboration

Efficacité de la gestion comptable : un levier pour améliorer les performances techniques d'une
compagnie d'assurance IARD : cas de SAHAM ASSURANCE BENIN

f

Table des matières

DEDICACES	I
REMERCIEMENTS.....	II
LISTES DES SIGLES ET ABREVIATIONS	III
LISTE DES TABLEAUX.....	V
RESUME.....	VI
ABSTRACT	VII
SOMMAIRE	VIII
INTRODUCTION GENERALE	1
CHAPITRE I : CADRE INSTITUTIONNEL, PHYSIQUE DE L'ETUDE ET DU CIBLAGE DE LA PROBLEMATIQUE.....	4
SECTION 1: CADRE INSTITUTIONNEL ET OBSERVATION DU STAGE.....	5
<i>Paragraphe 1_ Présentation de SAHAM ASSURANCE Bénin.....</i>	5
1- Organisation du secteur des assurances au Bénin :.....	5
a) <i>Les sociétés d'assurance IARD.....</i>	5
b) <i>Les sociétés d'assurance Vie</i>	5
2- Présentation du cadre de stage.....	5
a) <i>Historique de l'assurance</i>	5
b) <i>Sommaire sur le marché d'assurance du Bénin</i>	6
c) <i>Conclusion tirée par la DA après le CMA 2014.....</i>	10
3- Présentation de SAHAM ASSURANCE BENIN.....	11
a) <i>Genèse et environnement</i>	11
b) <i>Intermédiaires et partenaires.....</i>	13
c) <i>Structure organisationnelle de SAHAM ASSURANCE Bénin</i>	15
c-1) <i>Le Conseil d'Administration</i>	15
c-2) <i>La Direction Générale.....</i>	16

c-3) La Direction Audit et Contrôle de Gestion.....	17
c-4) La Direction Technique et Réassurance	17
c-5) La Direction Administrative Financière et Comptable.....	17
d) <i>Les produits commercialisés</i>	18
d-1) Assurance portant sur les biens	18
d-2) Assurance portant sur les personnes.....	19
<i>Paragraphe 2_ : Déroulement du stage et Etat des lieux des activités de SAHAM ASSURANCE BENIN</i>	20
1- Déroulement du stage	20
a) <i>Direction administrative, financière et comptable</i>	20
b) <i>Direction technique et de la Réassurance</i>	21
2- Des normes et repères à l'état des lieux	23
a- <i>En matière de paiement de commission</i>	24
b- <i>Norme en matière de règlement de sinistre</i>	24
c- <i>Norme en matière de reversement des primes aux coassureurs et réassureurs</i>	25
d- <i>Norme en matière d'organisation comptable</i>	25
3. Etat des lieux de SAHAM ASSURANCE BENIN	26
a) <i>Forces et atouts</i>	26
b) <i>Faiblesses et problèmes</i>	28
SECTION 2: PROBLEMATIQUE DE L'ETUDE	30
<i>Paragraphe 1 : Ciblage de la problématique</i>	30
1- Regroupement des problèmes spécifiques par centre d'intérêts	30
2- Choix de la problématique	31
<i>Paragraphe 2 : Spécification et vision globale de résolution de la problématique</i>	31
1- Spécification de la problématique	31
2-Vision globale et résolution de la problématique.....	33
3- Synthèse des approches génériques.....	34



4. Etapes de résolution de la problématique choisie..... 34

**CHAPITRE II : LE CADRE THEORIQUE, LA VERIFICATION DES
HYPOTHESES, LES APPROCHES DE SOLUTION 36**

SECTION1 : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE..... 37

Paragraphe 1_ Objectifs, hypothèses et revue de littérature 37

1- Objectifs de l'étude..... 37

2- Formulation des hypothèses 37

● Causes et hypothèses liées au retard dans le paiement des
commissions 38

● Causes et hypothèses liées au retard de liquidation des sinistres. 40

● Causes et hypothèses liées au retard de versement des primes aux
réassureurs 41

3- Revue de littérature..... 43

a) Clarification des concepts utilisés dans l'étude 44

Avantages de la comptabilité d'engagement 55

b) Point des connaissances liées à la commission en assurance..... 56

c) Point des connaissances liées au règlement des sinistres 56

*d) Point des connaissances liées au reversement des primes aux
réassureurs 60*

*e) Point des connaissances liées à l'amélioration de la performance
d'une entreprise par une bonne gestion de la comptabilité..... 61*

Paragraphe 2 : Choix de la méthodologie de travail 62

1- Approche empirique 62

a) Objectif de l'enquête et identification de la population mère 62

2- Echantillonnage et outils de présentation des résultats 63

a) Echantillonnage 63

b) Outils de présentation des résultats 63

c) Approches théoriques 63



d) Mobilisation des données et réalisation de l'enquête.....	64
e) Difficultés rencontrées et limites des données	64
SECTION 2 : VERIFICATIONS DES HYPOTHESES ET APPROCHES DE SOLUTION	
.....	65
<i>Paragraphe 1 : Présentation des résultats et vérifications des hypothèses</i>	
.....	65
1- Présentation, analyse des résultats et formulations du diagnostic....	65
a) Présentation et analyse des résultats liés au retard dans le paiement des commissions par la comptabilité.....	65
b) Présentation et analyse des résultats liés au retard dans la liquidation des sinistres par la comptabilité	66
c) Présentation et analyse des résultats liés au retard de versement des primes aux réassureurs par la comptabilité	66
2- Vérification des hypothèses et formulation du diagnostic	67
a) Degré de vérification de l'hypothèse N°1	67
b) Degré de vérification de l'hypothèse N°2	67
c) Degré de vérification de l'hypothèse N°3	67
3- Etablissement du diagnostic	68
a- Elément du diagnostic N°1.....	68
b- Elément du diagnostic N°2.....	68
c-) Elément du diagnostic N°3	68
<i>Paragraphe 2 : Approches de solution et conditions de leur mise en œuvre pour une efficacité de la gestion comptable à SAHAM ASSURANCE BENIN</i>	68
1) Approches de solution aux problèmes liés au retard de paiement des commissions.....	68
2) Approches de solution aux problèmes liés au retard de liquidation des sinistres	70

3) Approches de solution aux problèmes liés au retard dans le versement des primes aux réassureurs	71
CONCLUSION GENERALE	73
BIBLIOGRAPHIE.....	75
ANNEXES.....	77
TABLE DES MATIERES	G

